

Maroc : Consultations au titre de l'article IV — Rapport des services; Note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Maroc

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2005 au titre de l'article IV avec le Maroc, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **10 mai 2005** avec les représentants du Maroc sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 14 juillet 2005 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une Note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 29 août 2005**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration de l'administrateur pour le Maroc.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Questions générales
Appendice statistique

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [pPublicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MAROC

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV

Préparé par les représentants des services du FMI pour les consultations
de 2005 avec le Maroc

Approuvé par Amor Tahari et Matthew Fisher

14 juillet 2005

- Les entretiens relatifs aux consultations de 2005 au titre de l'article IV se sont tenus à Rabat du 25 avril au 10 mai 2005. La mission du FMI était composée de M^{me} Eken (chef de mission) et de MM. Sarr, Bouhga-Hagbe, Vandebussche (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale) et de M. Mulder (Département des systèmes monétaires et financiers).
- La mission s'est entretenue avec M. Jettou, Premier ministre ; les Ministres Oualalou (Ministre des finances et de la privatisation), Mansouri (Ministre de l'emploi), Mechahouri (Ministre du commerce extérieur), Boussaid (Ministre chargé de la modernisation du secteur public), Mezouar (Ministre de l'industrie et du commerce); M. Jouahri, Gouverneur de la banque centrale, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé et des syndicats. M. Daïri (administrateur suppléant pour le Maroc) a assisté à la plupart des réunions.
- Au terme des dernières consultations au titre de l'article IV, conclues le 5 mai 2004, les administrateurs ont félicité les autorités marocaines d'avoir maintenu la stabilité macroéconomique. Ils ont convenu que l'enjeu essentiel pour le Maroc consiste à réaliser un taux de croissance économique durablement élevé pour résorber le chômage et la pauvreté. Ils ont souligné qu'il importe d'adopter des politiques macroéconomiques adaptées et d'accélérer les réformes structurelles pour favoriser l'investissement privé et rehausser la productivité. À ces égards, les administrateurs ont encouragé les autorités à poursuivre la libéralisation et la simplification du régime commercial et à améliorer le climat économique; ils ont par ailleurs insisté sur le fait que l'assainissement budgétaire est un volet essentiel de la stratégie de forte croissance. Les administrateurs ont noté que le régime de change fixe en vigueur a été favorable au Maroc. Ils ont salué la volonté des autorités d'examiner la pertinence et les modalités opérationnelles d'autres régimes de change afin d'accompagner l'intégration du Maroc dans l'économie mondiale.
- Le Maroc a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 en 1993. Le compte de capital est ouvert aux non-résidents. Le taux de change du Maroc est officiellement rattaché à un panier de monnaies où l'euro occupe une place prépondérante. Le régime de change marocain ne comporte aucune restriction en ce qui concerne les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales.

	Page
Résumé analytique	4
I. Contexte	5
II. Événements récents et perspectives à court terme	7
III. Rapport sur les entretiens.....	11
A. La situation économique et les principaux enjeux.....	11
B. Politique budgétaire	13
C. Réformes structurelles.....	16
D. Politiques monétaire et de change.....	18
E. Cadre à moyen terme et risques	22
F. Questions diverses	23
IV. Évaluation des services du FMI.....	23
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2000–2005	26
2. Balance des paiements, 2001–2005	27
3. Finances de l'administration centrale, 2001–2005	28
4. Indicateurs de vulnérabilité, 2000–2005.....	30
5. Viabilité de la dette du secteur public, 2000–2010.....	31
6. Finances de l'administration centrale, 2004–2010.....	32
7. Structure des recettes et comparaisons internationales.....	34
8. Indicateurs de la solidité du secteur financier, 1998–2004.....	35
9. Situation monétaire, 2001–2005	36
10. Indicateurs macroéconomiques, 2001–2010.....	37
11. Balance des paiements, 2004–2010	38
12. Viabilité de la dette extérieure, 2000–2010	39
Graphiques	
1. Taux de change effectifs nominaux et réels, 1995–2005.....	6
2. Marge de l'indice obligataire des marchés émergents, 1998–2005.....	6
3. Croissance réelle du PIB.....	11
4. Ratio dette/PIB.....	13
5. Évolution des finances publiques et projections à moyen terme	14
6. Évolution monétaire.....	19
7. TCER par rapport au TCEBDP.....	21
Encadrés	
1. Surveillance du FMI ces dernières années.....	8
2. Évolutions récentes dans le secteur du textile et de l'habillement.....	10

Appendices

1.	Relations avec le FMI	40
2.	Relations financières avec le Groupe de la Banque mondiale	42
3.	Questions d'ordre statistique.....	45

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Depuis le début des années 90, le Maroc est parvenu à la stabilité macroéconomique, marquée par une inflation modérée et une position extérieure solide. La croissance a toutefois été volatile et insuffisante pour faire reculer sensiblement le chômage et la pauvreté.
- La situation macroéconomique et financière est demeurée stable. En 2004, l'inflation est restée modérée, le compte des opérations courantes excédentaire, et les réserves de change ont continué d'augmenter. Le déficit budgétaire a diminué grâce à la bonne tenue des recettes; le ratio de la dette au PIB a par ailleurs reculé, les recettes dégagées des privatisations ayant contribué au financement du déficit. La croissance globale du PIB a accusé un ralentissement sous l'effet des résultats du secteur primaire, mais celle du PIB non agricole s'est ressaisie, tirée par le dynamisme du secteur tertiaire et le redressement de l'industrie minière et énergétique. En 2005, la baisse de la production agricole, la hausse des prix du pétrole et la levée des contingents sur les textiles vont peser sur l'évolution économique. On prévoit notamment un recul de la croissance globale du PIB, jusqu'à 1 % environ, et une décélération de celle du PIB non agricole. Au vu des politiques en vigueur, le déficit budgétaire devrait se creuser.
- Le défi primordial consiste à réaliser un taux de croissance durablement élevé pour résorber le chômage et la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, les autorités entendent réduire progressivement le déficit budgétaire et mener rapidement à terme les dernières réformes structurelles dans un contexte marqué par le maintien de la stabilité macroéconomique et l'intégration grandissante à l'économie mondiale.
- Si la situation budgétaire et le montant de la dette actuels ne présentent pas de risque pour la stabilité macroéconomique à court terme, les politiques en vigueur, si elles étaient maintenues, pourraient amener une hausse du ratio de la dette au PIB, diminuer l'aptitude des autorités à absorber les chocs défavorables et entraîner à terme une augmentation des impôts et des taux d'intérêt. La réalisation des objectifs des autorités en termes de croissance et d'assainissement budgétaire appellerait une réforme du régime fiscal en vue d'élargir l'assiette des impôts et d'autoriser une baisse des taux d'imposition, une réduction du ratio de la masse salariale au PIB afin d'augmenter la flexibilité budgétaire, une refonte du régime de subventions alimentaires et son remplacement par une aide ciblée sur les groupes vulnérables qui amènerait éventuellement une diversification de la production agricole, et la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers. Les autorités ont déjà pris des dispositions dans ces domaines. L'assainissement budgétaire libérerait en outre des ressources pour les investissements productifs dans les zones rurales où la pauvreté est répandue, ce qui pourrait stabiliser les flux de revenus dans ces régions.
- Les autorités ont substantiellement progressé dans la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles, surtout en ce qui concerne la libéralisation des échanges, le secteur financier, les entreprises publiques et le marché du travail. Il leur reste cependant beaucoup à faire pour développer l'activité du secteur privé et relever l'efficacité et la productivité. Elles doivent en priorité poursuivre la libéralisation des échanges, améliorer le climat des affaires et réformer le secteur financier.
- Le régime de parité fixe en vigueur a bien servi le Maroc, et il n'existe aucun signe de désalignement du dirham. Des considérations prospectives, notamment l'ouverture grandissante de l'économie marocaine et les réformes structurelles envisagées pour accroître l'efficacité et la productivité, incitent toutefois à envisager une transition graduelle vers un régime de change plus flexible. Les autorités examinent actuellement les avantages et les inconvénients des différents régimes. À leur demande, les services du FMI ont rédigé un rapport à ce propos. Les autorités ont l'intention d'en prendre les conclusions en considération au cours de leurs délibérations internes.

I. CONTEXTE

1. **La situation politique du Maroc reste stable.** La coalition gouvernementale est arrivée au pouvoir après les élections législatives de septembre 2002, et les prochaines législatives devraient avoir lieu en septembre 2007. Les autorités pensent que la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale sont les causes fondamentales de l'extrémisme islamique, qui pose un problème politique de premier ordre. Le développement social revêt donc une priorité absolue pour le gouvernement. C'est pourquoi les autorités mettent l'accent sur l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et aux infrastructures de base, ainsi qu'au développement rural. De nouveaux codes de la famille et du travail ont récemment été adoptés, qui témoignent de leur détermination à promouvoir la cohésion et la stabilité sociales.

2. **Comme l'indiquaient des rapports antérieurs des services du FMI¹, le Maroc a atteint la stabilité macroéconomique depuis le début des années 90, mais la croissance a été volatile et insuffisante pour faire reculer substantiellement le chômage et la pauvreté.** Le taux de croissance réel s'est établi à 3 % en moyenne au cours de la décennie écoulée, et le taux de chômage urbain a été de 18 % en 2004. La pauvreté², qui prévaut dans les zones rurales notamment, toucherait 15 % de la population, et ceux qui sont économiquement vulnérables atteignent 40 % de la population. La croissance globale du PIB réel a été volatile parce que la production céréalière, qui représente une part appréciable de l'agriculture marocaine, est très sensible à la sécheresse. La croissance s'est redressée entre 2001 et 2004 du fait que l'agriculture a bénéficié de bonnes conditions météorologiques, celle de la production non agricole s'étant pour sa part accélérée (tableau 1)³.

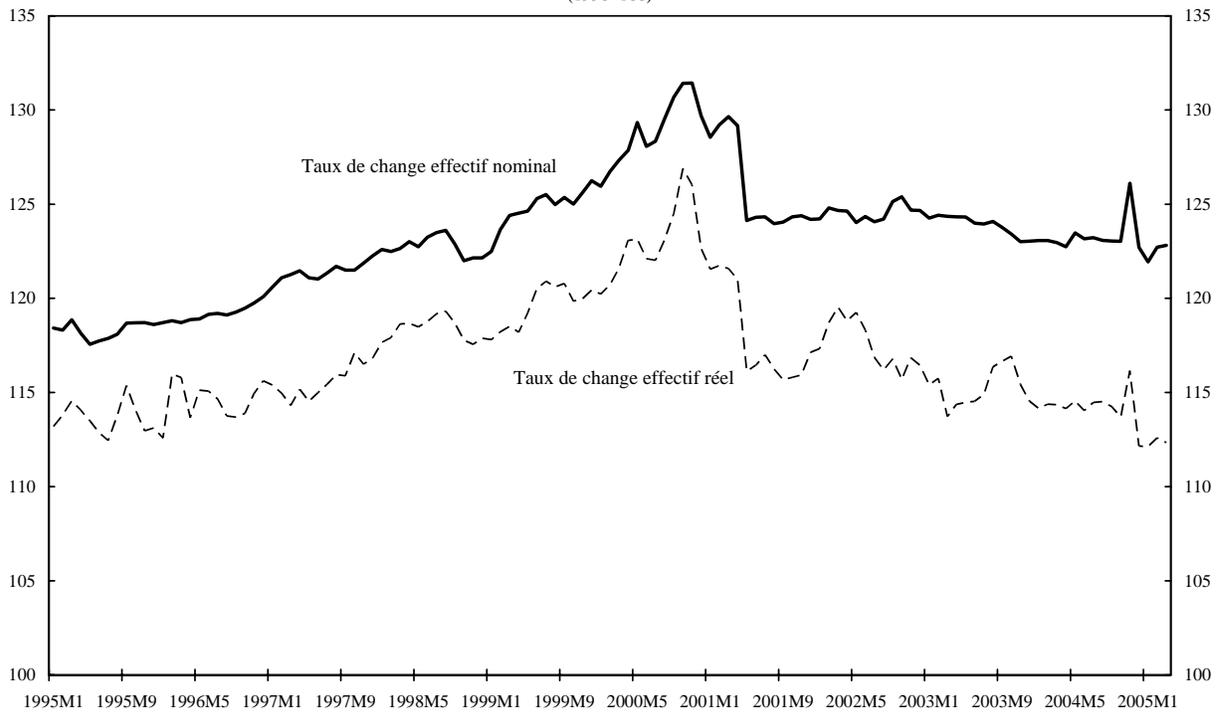
3. **La balance des paiements reste solide malgré la faible progression des exportations.** Après avoir augmenté régulièrement de 1993 à 2001, la croissance des exportations a ralenti depuis lors, malgré la dévaluation de 5 % du dirham en 2001 (graphique 1). Néanmoins, suite à l'augmentation des transferts des Marocains travaillant à l'étranger et des recettes du tourisme, le déficit du compte des opérations courantes s'est muté en excédent et l'épargne nationale a substantiellement augmenté. Les soldes des services, des revenus et des transferts ont largement compensé le déficit commercial. La balance globale des paiements est demeurée excédentaire, et les réserves de change ont augmenté jusqu'à atteindre l'équivalent de 10 mois d'importations. De ce fait, la notation de la dette en devises, sans être de première qualité, a été relevée de «stable» à «positive» et les écarts sur le marché secondaire se sont sensiblement résorbés (graphique 2).

¹ Voir SM/04/121 et SM/03/119.

² Le seuil de pauvreté national était de 350 dollars EU par personne et par an en 1999.

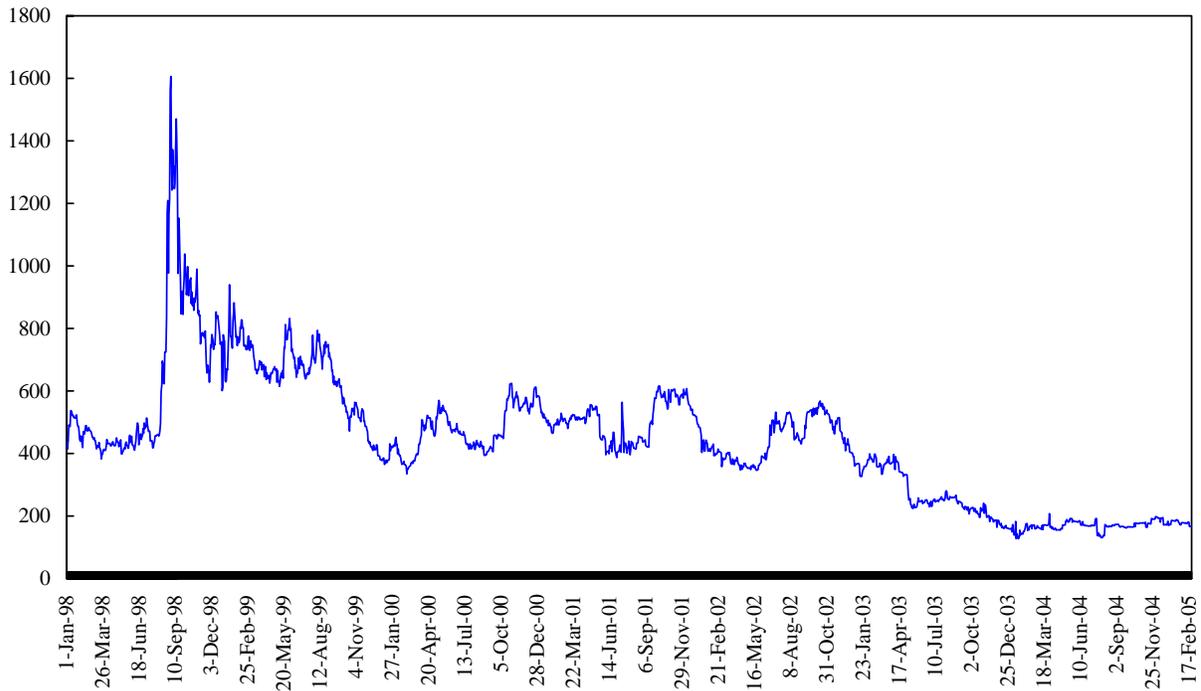
³ On trouvera une analyse plus détaillée de la croissance marocaine dans le document SM/05/277, supplément 1.

Graphique 1. Maroc — Taux de change effectifs nominaux et réels, 1995–2005
(1990=100)



Source : Fonds monétaire international, Systèmes des avis d'information.

Graphique 2. Maroc — Marge de l'indice obligataire des marchés émergents (EMBI), 1998–2005
(Points de base)



Source : JP Morgan (EMBI).

4. **À la fin des années 90, désireuses de stimuler la croissance, les autorités ont conduit une politique budgétaire expansionniste** assortie d'augmentations des dépenses salariales et d'exonérations d'impôts et de droits d'importation, ce qui, au bout du compte, a occasionné d'autres hausses salariales et demandes d'exonérations. Le déficit budgétaire (dépenses du Fonds Hassan II comprises et hors recettes de privatisation) est passé de 3,6 % du PIB par an en moyenne entre 1996 et 1999 à 5,5 % entre 2000 et 2004, créant une situation budgétaire éventuellement intenable à terme⁴. Le ratio de la dette au PIB a cependant été réduit de quelque 15 points entre 2000 et 2004, essentiellement parce que les recettes de privatisation ont contribué au financement des déficits budgétaires et que les autorités ont diminué la dette en convertissant des créances en titres de participation. Sans ces mesures, le ratio de la dette au PIB aurait augmenté de 6 points environ.

5. **Ces dernières années, les autorités ont adopté des mesures conformes aux recommandations du FMI** (voir les détails à l'encadré 1). Même si les progrès ont été lents dans certains domaines, elles ont accéléré leur programme de réformes à partir de 2002.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES À COURT TERME

6. **En 2004, la situation macroéconomique et financière est demeurée stable, et la croissance du PIB non agricole s'est accélérée.** Si la croissance globale du PIB a reculé à 4,2 % en raison de la décélération du secteur primaire, celle du PIB non agricole s'est ressaisie grâce au dynamisme du secteur tertiaire et au redressement du secteur minier et énergétique. Sur le plan extérieur, le déficit commercial s'est creusé sous l'effet du reflux des exportations agricoles dû au resserrement de l'offre, à la stagnation des exportations de textiles et à la hausse de la facture pétrolière (tableau 2). Le compte des opérations courantes est cependant resté excédentaire étant donné l'importance des recettes du tourisme et des transferts des Marocains travaillant à l'étranger. Avec la hausse de l'investissement direct étranger et des recettes de privatisation, les réserves officielles brutes ont encore augmenté. L'excédent de la balance des paiements, étant donné le régime de parité fixe, a continué d'injecter des liquidités abondantes dans le système bancaire et entraîné une baisse des taux d'intérêt interbancaires. Compte tenu du taux d'inflation très bas et de la faiblesse de la demande intérieure, la banque centrale a accommodé une diminution des taux d'intérêt.

7. **Le déficit budgétaire a baissé en 2004, mais certaines mesures n'ont pas été favorables à l'assainissement des finances publiques.** Le déficit budgétaire a diminué de 0,4 point pour atteindre 4,9 % du PIB, un pourcentage nettement inférieur à celui envisagé dans le budget 2004 (tableau 3). Cette baisse tient essentiellement à la bonne tenue des recettes. Les dépenses ont été supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation : a) des investissements, par suite de l'accélération de l'exécution des projets; b) de la masse salariale, suite aux nouvelles hausses de salaires; et c) des subventions, du fait que la réforme

⁴ Une méthode généralement acceptée d'évaluation de la soutenabilité de la dette consiste à juger la politique budgétaire viable si elle assure un ratio de la dette publique au PIB stable, et de calculer ensuite le solde primaire nécessaire pour y parvenir. Entre 2000 et 2004, le déficit primaire s'est élevé à 1 % du PIB en moyenne, tandis que l'écart entre le taux de croissance et le taux d'intérêt implicite sur la dette publique s'établissait à -1 % en moyenne; autrement dit, un excédent primaire aurait été nécessaire pour au moins stabiliser le ratio de la dette au PIB avant les privatisations.

des subventions alimentaires a été reportée et que le mécanisme d'ajustement des prix pétroliers n'a pas été entièrement mis en œuvre. Les autorités ont pu parer à d'autres augmentations des dépenses ayant trait au tremblement de terre d'El-Hoceïma et à une invasion de criquets en procédant à une réaffectation des crédits budgétaires. La dette publique a été ramenée à 66 % du PIB, les recettes de privatisation ayant contribué à financer le déficit.

Encadré 1. Surveillance du FMI ces dernières années

Au cours des cinq dernières années, la surveillance du FMI s'est axée sur les politiques visant à préserver la stabilité macroéconomique, à assainir les finances publiques et à stimuler la croissance afin de résorber le chômage et la pauvreté. Les services du FMI ont recommandé : a) une réforme des impôts et des dépenses afin de réduire le déficit budgétaire et le ratio de la dette au PIB, de dissiper le risque d'augmentation ultérieure des impôts et des taux d'intérêt, et permettre une plus grande flexibilité budgétaire; b) une politique de change visant à inverser l'appréciation du taux de change effectif réel enregistrée dans les années 90; et c) des réformes structurelles destinées à favoriser l'investissement privé, la productivité et l'allocation efficace des ressources.

Les autorités ont pris des mesures s'inscrivant dans la droite ligne de ces recommandations, mais les progrès ont été lents dans certains domaines.

La stabilité macroéconomique a été maintenue mais l'assainissement budgétaire n'est pas encore terminé. Les autorités ont mis en œuvre une nouvelle politique de recrutement sans création nette d'emplois, mais le ratio de la masse salariale a continué d'augmenter à cause des hausses de salaires et des promotions ponctuelles. Les autorités ont supprimé les subventions à l'huile alimentaire, mais les ont maintenues sur la farine et le sucre, et le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers n'est pas complètement entré en application. S'agissant des recettes, les autorités ont progressé dans la modernisation de l'administration fiscale, mais l'introduction d'exonérations fiscales a compliqué le régime fiscal et son administration.

En 2001, les autorités ont dévalué le dirham de 5 %, en partie pour inverser l'appréciation réelle enregistrée dans les années 90 et le taux de change effectif réel s'est encore déprécié depuis lors. L'exercice de surveillance du FMI a récemment porté sur la pertinence d'une évolution graduelle vers un régime de change plus souple. Les autorités ont engagé un dialogue avec les services de l'institution à ce sujet.

Les autorités ont accéléré les réformes structurelles. La libéralisation des échanges se poursuit, tant sur le plan multilatéral que bilatéral. Les autorités ont diminué le nombre et le taux des tarifs douaniers, supprimé les prix de référence à l'importation, mis en œuvre la réforme des douanes et signé des accords commerciaux avec leurs principaux partenaires. La réforme du secteur financier s'effectue conformément aux recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). De grandes entreprises d'État ont été privatisées, les autres sont en voie de réforme, et des mesures ont été prises pour assainir les fonds de pension. Un nouveau code du travail a été promulgué. Pour que l'environnement soit encore plus propice aux affaires, il convient de faire avancer la réforme du système judiciaire, d'améliorer l'exécution des contrats, et de rehausser l'efficacité des services publics.

8. **Le recul de la production agricole, l'augmentation des prix du pétrole et la suppression des contingents sur les textiles vont peser sur l'évolution économique en 2005.** Le secteur primaire va subir une forte contraction, et les mauvaises conditions météorologiques auront un effet préjudiciable sur certains secteurs agroindustriels cette année. Étant donné les difficultés du secteur textile, la croissance devrait ralentir dans le secteur manufacturier (encadré 2). Les bons résultats enregistrés dans les secteurs du tourisme et du bâtiment et le montant élevé des transferts des Marocains travaillant à l'étranger devraient se maintenir. En conséquence, on prévoit une baisse à environ 1 % de la croissance globale du PIB, et un ralentissement de celle du PIB non agricole. Le compte courant extérieur devrait afficher un léger déficit en raison de la hausse des prix pétroliers et des importations alimentaires d'une part, et de la faiblesse des exportations de textiles d'autre part. La balance des paiements globale restera normalement excédentaire, même sans tenir compte des effets des privatisations. Suite au retard dans la mise en application du mécanisme d'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers, les effets de la hausse des cours internationaux du pétrole sur la croissance et l'inflation seront limités, et le budget absorbera le coût des subventions (estimé à 0,8 % du PIB). Un train de mesures récemment annoncé devrait amortir les conséquences des mauvaises récoltes dans les zones rurales par le biais de réaffectation de crédits budgétaires.

9. **Les politiques en vigueur devraient aggraver le déficit budgétaire, qui atteindrait environ 5,5 % du PIB en 2005,** malgré la bonne tenue des recettes. Les dépenses devraient augmenter substantiellement compte tenu des répercussions des négociations salariales de 2004, du dispositif de retraite volontaire, du nouveau programme d'assurance-maladie universelle, du report de la réforme des subventions alimentaires (blé et sucre) et de l'ajustement partiel, à la mi-mai, des prix intérieurs du pétrole. Compte non tenu du coût du programme de retraite anticipée et de l'effet de dépenses non récurrentes au titre des salaires, le déficit budgétaire devrait s'élever à 4,5 % du PIB en 2005. Les autorités entendent apurer l'encours des arriérés (0,7 % du PIB) qui ont partiellement servi à financer les subventions en 2004 et au début de 2005. La hausse des recettes de privatisation dérivant de la vente d'actions détenues par l'État dans Maroc Telecom contribuera une fois encore à financer le déficit. Les projections établissent qu'à la fin de 2005, le ratio de la dette au PIB aura atteint 70 % du PIB, compte tenu l'émission de titres d'emprunt pour couvrir d'anciens arriérés de contribution de l'État aux fonds de pension (2,4 % du PIB).

Encadré 2. Évolutions récentes dans le secteur du textile et de l'habillement

En 2004, le secteur du textile et de l'habillement a contribué à hauteur de 17 % à la valeur ajoutée du secteur manufacturier, de 50 % à l'emploi industriel et de 32,5 % aux exportations de marchandises. La suppression à l'échelon mondial des restrictions quantitatives sur les exportations de textiles et de vêtements entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 aura donc des conséquences importantes pour le Maroc.

Au cours des quatre premiers mois de l'année, les exportations marocaines de vêtements ont diminué de 16,1 %, et celles d'articles de bonneterie de 21 %, en valeur de la monnaie locale, par rapport au quatre premiers mois de 2004. Ensemble, ces deux catégories de produits ont représenté 30,6 % des exportations marocaines de marchandises en 2004.

À ce stade, on ignore dans quelle mesure les premiers ajustements intervenus après l'abolition du régime de contingentement sont symptomatiques d'une tendance à plus long terme. Néanmoins, une étude des Nations Unies, fondée sur le modèle d'équilibre général calculable GTAP (Global Trade Analysis Project), laisse entendre que le Maroc pourrait enregistrer à la longue une diminution de 11 % et de 18 %, respectivement, de ses exportations de produits textiles et de vêtements suite à l'élimination des contingents¹, ce qui correspondrait à une baisse de 0,22 % du PIB. Une étude récente de la Banque mondiale², qui s'appuie sur une autre spécification GTAP, obtient des résultats analogues. Elle procède en outre à une estimation des retombées de la levée des contingents sur le marché du travail et conclut que de 15 à 16 % des travailleurs non qualifiés du secteur pourraient perdre leur emploi au Maroc.

Pour prévenir ces pertes imminentes d'emplois et de revenus, les responsables marocains ont pris des dispositions visant à accélérer l'évolution actuelle du secteur vers une production à plus grande valeur ajoutée et à plus forte intégration verticale. L'accord de libre-échange récemment conclu avec la Turquie — producteur important et diversifié de textiles — est un élément décisif de cette stratégie puisqu'il permettra aux entreprises marocaines de s'y approvisionner en textiles tout en respectant les règles d'origine de l'Union européenne. L'accord de libre-échange avec les États-Unis pourrait également être profitable au secteur puisque ce pays est pour l'heure un marché pour ainsi dire inexploité pour le Maroc.

¹ Voir CEA-ONU (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies), «Comment sauver le textile maghrébin?», 2005, document présenté à la conférence UMA/CEA de Tunis (14 et 15 février 2005).

² Voir Manole V., «Winner or Loser? Effects of Quota Abolition in World Markets for Textile and Apparel, » 2005, Document de travail de la Banque mondiale.

III. RAPPORT SUR LES ENTRETIENS

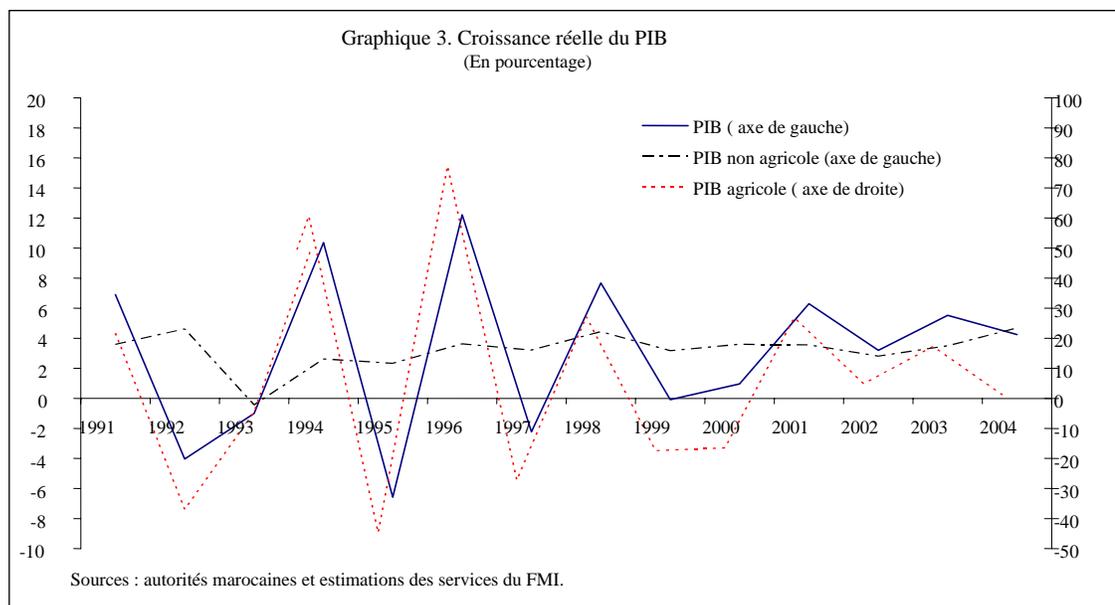
10. Les entretiens avec les autorités ont essentiellement cherché à établir un diagnostic commun de la situation économique et à en dégager une stratégie intégrée pour remédier aux problèmes de la croissance et du chômage. Pour cela, il faudra mettre en place les conditions qui permettront de stimuler l'investissement et la productivité.

A. La situation économique et les principaux enjeux

11. **Trois éléments fondamentaux continuent de caractériser l'économie marocaine :**

a) la croissance économique a été volatile et insuffisante pour résorber sensiblement le chômage et la pauvreté (graphique 3); b) le pays est confronté à une intensification de la concurrence étrangère; et c) la situation macroéconomique est restée stable malgré le déficit budgétaire plutôt élevé.

12. **Le profil de croissance du Maroc atteste de l'extrême volatilité du secteur agricole et de la faible progression du secteur non agricole.** La part du premier a fluctué



d'environ 15 % depuis 1991, mais sa croissance a été extrêmement volatile. En effet, l'écart-type de son taux de croissance pour la période 1991-2004 a été de 35 %, alors que celui du secteur non agricole a été de 1,3 % seulement. Au cours de la même période, le secteur non agricole a enregistré une croissance modérée, de 3,2 % par an en moyenne. Une accélération de la croissance dans ce secteur, qui aurait pour effet d'augmenter sa part dans le PIB total, contribuerait donc à réduire la volatilité globale à moyen terme. Il ressort en outre de données

empiriques sur plusieurs pays qu'une diminution de la volatilité de la production pourrait stimuler la croissance⁵. Pour cela, une hausse de l'investissement et de la productivité totale des facteurs dans le secteur non agricole s'impose⁶. Par ailleurs, des mesures visant à s'attaquer à certaines causes structurelles de la volatilité de la production agricole, comme le plan annoncé par les autorités en mai 2005 en vue d'encourager la diversification des cultures au cours des cinq prochaines années, permettraient également d'améliorer les résultats économiques à moyen terme.

13. Dans le contexte de la libéralisation des échanges en cours, le secteur non agricole est confronté à une concurrence internationale grandissante. Pour maximiser les débouchés d'exportation et mieux résister à la concurrence étrangère sur le marché intérieur, il conviendra d'accélérer les réformes destinées à accroître la compétitivité du Maroc. Un tel environnement favoriserait également l'investissement. Ces dernières années, l'investissement privé a montré des signes de reprise, contribuant substantiellement à l'augmentation de la demande intérieure. Celle-ci demeure toutefois léthargique malgré l'abondance de l'épargne nationale et la faiblesse des taux d'intérêt, ce qui montre qu'il existe des obstacles structurels à son dynamisme.

14. L'abondance de la liquidité, alimentée par l'augmentation des transferts des Marocains travaillant à l'étranger, a permis de financer à faible coût des déficits budgétaires élevés sans effet d'éviction sur le secteur privé du crédit et sans compromettre la stabilité macroéconomique. De fait, les taux d'intérêt ont généralement diminué sur tout l'éventail des échéances. Dans ces circonstances, les autorités n'ont pas accéléré l'assainissement budgétaire. Elles ont néanmoins profité de la situation pour remplacer la dette extérieure par une dette intérieure, développer un marché intérieur de la dette et réduire la vulnérabilité externe⁷. Quoiqu'il en soit, si l'activité économique se redressait, si l'excédent de la balance des paiements disparaissait et/ou si le compte de capital s'ouvrait aux sorties de capitaux des résidents, les politiques budgétaires en vigueur pourraient favoriser une hausse des taux d'intérêt et constituer une entrave à la croissance.

15. Dans le contexte décrit ci-dessus, les entretiens se sont focalisés sur deux domaines susceptibles de favoriser une croissance durable pour résorber substantiellement le chômage et la pauvreté : a) maintenir la stabilité macroéconomique et réduire le déficit budgétaire tout en assurant la souplesse budgétaire nécessaire pour gérer la demande et dégager une marge pour augmenter les dépenses productives; et b) accélérer les réformes structurelles, notamment la libéralisation des échanges. Les discussions ont également porté sur les avantages et les inconvénients des autres régimes de change à l'heure où l'économie connaît une mutation structurelle et fait face à une intensification de la concurrence internationale.

5 Pour une analyse détaillée, se reporter aux *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2005, chapitre 2.

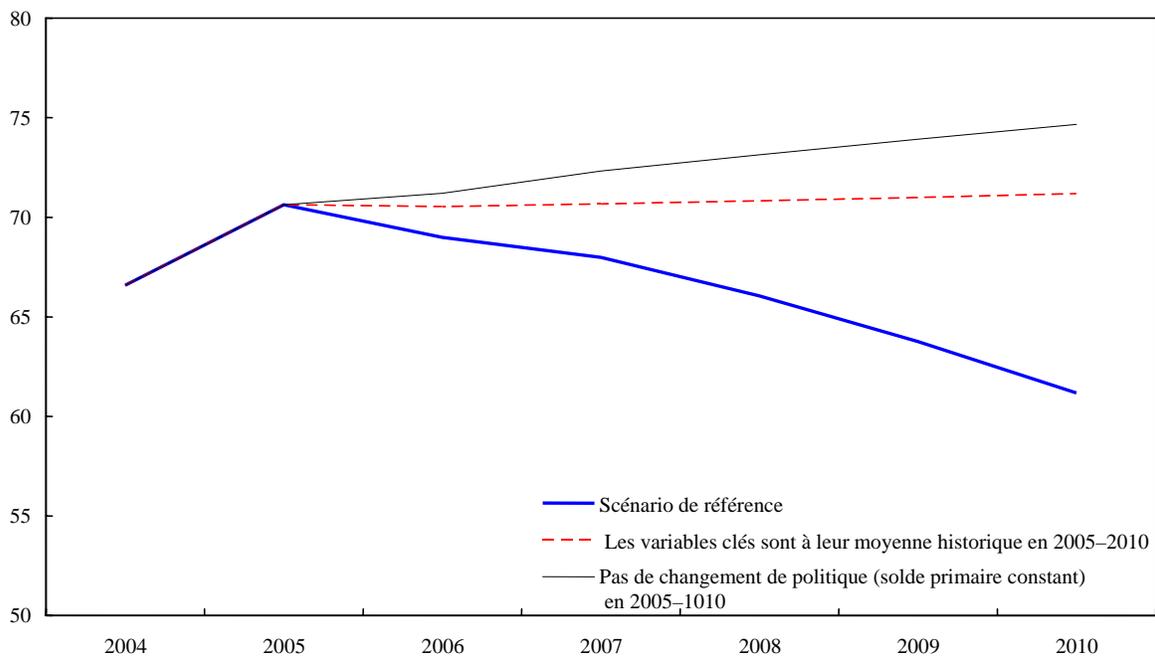
6 Pour l'évolution de la productivité totale des facteurs, voir SM/05/277, supplément 1.

⁷ De fait, la composition de la dette publique est favorable, tant sur le plan des échéances que des monnaies (voir le tableau 4 et SM/04/124, supplément 1), avec une faible exposition aux risques de change et d'intérêt. L'échéance de la dette intérieure a été repoussée en 2004, et la dette à court terme ne représente que 20 % de la dette publique.

B. Politique budgétaire

16. **Dans l'environnement macroéconomique actuel, la situation budgétaire et le montant de la dette ne présentent pas de risque pour la stabilité des finances publiques à court terme, mais les politiques actuelles ne permettront pas de maintenir celle-ci durablement.** Si ces politiques restent en vigueur, le ratio de la dette au PIB augmentera, sans marge de manœuvre qui permettrait d'amortir les chocs, en particulier ceux touchant la production (tableau 5 et schéma 4). L'analyse habituelle de la dynamique de la dette indique qu'étant donné le profil de croissance du Maroc et le taux d'intérêt implicite moyen sur la dette publique, un excédent primaire de 0,8 % du PIB serait nécessaire pour stabiliser le ratio actuel de la dette au PIB; or, un déficit primaire de 1 % du PIB, hors dépenses exceptionnelles, est prévu en 2005. Le ratio de la dette est sensible à la lenteur de l'assainissement budgétaire, mais aussi à la décélération de la croissance. Le déficit budgétaire devrait donc être ramené à 3 % du PIB au moins à moyen terme (ce qui correspondrait à un excédent primaire de 1 % du PIB) de manière à diminuer durablement le ratio de la dette, et à accroître la souplesse budgétaire et la résilience aux chocs sur la production.

Graphique 4. Ratio dette/PIB (en %)

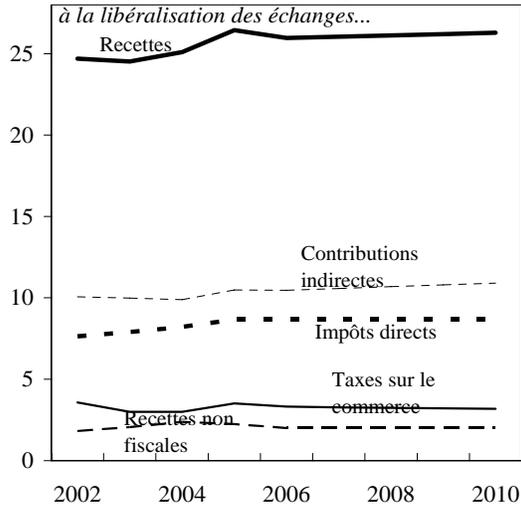


Autorités marocaines; estimations des services du FMI

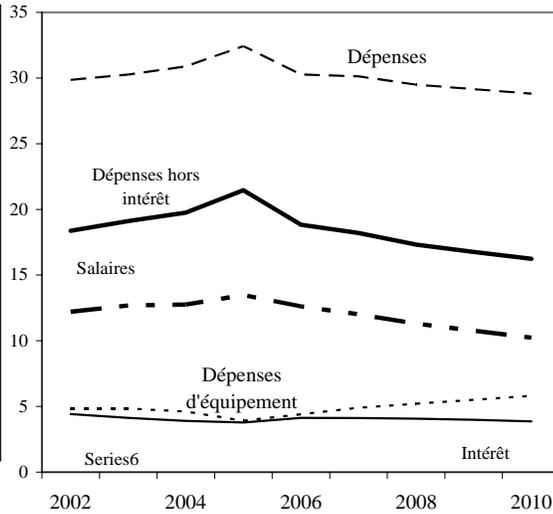
17. **Les autorités partagent l'opinion des services du FMI selon laquelle l'assainissement budgétaire est un volet essentiel de la stratégie de forte croissance.** Elles ne jugent pas la situation budgétaire actuelle insoutenable. Elles n'en demeurent pas moins déterminées à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB à l'horizon 2009 (tableau 6). La réalisation de cet objectif et sa compatibilité avec une stratégie de forte croissance appelleront des mesures tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses.

Graphique 5. Évolution des finances publiques et projections à moyen terme
(En pourcentage du PIB)

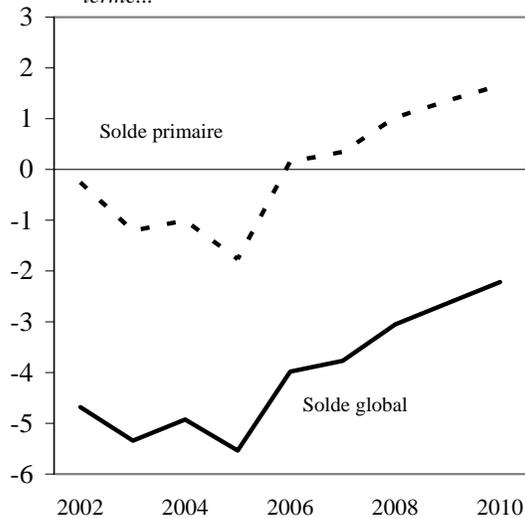
La réforme fiscale, notamment celle de la TVA; permettrait de stabiliser les recettes face à la baisse des droits d'importation due à la libéralisation des échanges...



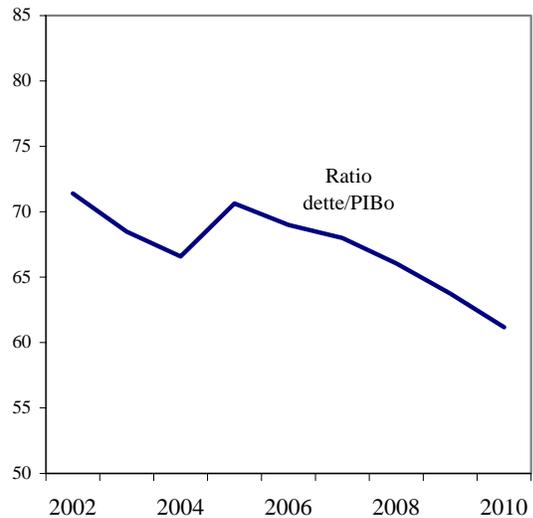
Les dépenses diminueraient à moyen terme grâce au resserrement des dépenses courantes hors intérêts...



Le solde budgétaire se redresserait à moyen terme...



Le ratio dette/PIB diminuerait.



Sources : autorités marocaines; estimations et projections des services du FMI.

18. **Les autorités et les services du FMI ont convenu qu'une réforme du régime fiscal, conformément aux recommandations des dernières missions d'assistance technique du Département des finances publiques, élargirait l'assiette fiscale, supprimerait les distorsions induites par les impôts et autoriserait à terme une réduction des taux d'imposition qui permettrait au secteur privé d'allouer efficacement les ressources ainsi libérées.** Le ratio des recettes au PIB du Maroc et sa répartition entre les impôts directs et indirects soutiennent bien la comparaison avec ceux d'autres pays (tableau 7). Cela dit, la multiplication des exonérations fiscales au fil des ans et l'augmentation du ratio des recettes fiscales directes au PIB indiquent que la charge pesant sur une assiette fiscale étroite s'alourdit. Le taux d'imposition marginal sur le revenu des particuliers (44 %) est élevé, et le secteur privé en impute la faute à l'intensification des revendications salariales des travailleurs qualifiés. Le régime de TVA, qui comporte 5 taux et de très nombreuses exonérations, est complexe et difficile à gérer. L'assiette de l'impôt sur les entreprises est également grignotée par les exonérations et les traitements fiscaux particuliers. Dans ce contexte, les autorités ont l'intention d'engager en 2006 une réforme fiscale, de la TVA en particulier, et de présenter un rapport sur les dépenses fiscales avec le budget 2006 pour sensibiliser l'opinion à l'inefficacité du régime en vigueur.

19. **S'agissant des dépenses, les autorités prévoient de réduire le ratio de la masse salariale et d'améliorer leur qualité.** Pour réduire le ratio, elles envisagent de limiter le glissement des salaires à 2-3 %, de poursuivre leur politique de recrutement sans création d'emplois nette et de mettre en place un dispositif moderne de gestion des ressources humaines et de rémunération. Le programme de départ volontaire et de retraite anticipée⁸ va supprimer quelques 30.000 postes et se soldera par des économies substantielles sur les salaires. Les services du FMI et les autorités s'accordent à estimer que ces mesures devraient amener une réduction de 2 % du PIB du ratio de la masse salariale d'ici à 2009. Les autorités entendent également supprimer progressivement les subventions alimentaires générales sur trois ans, améliorer l'aide ciblée aux groupes vulnérables, privatiser les compagnies sucrières, et répercuter graduellement l'évolution des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs des produits pétroliers (à l'exception du gaz butane). Elles ont par ailleurs l'intention de poursuivre la réforme des fonds de pension afin de lever les risques contingents pour le budget⁹.

20. **Les services du FMI ont partagé l'avis des autorités selon lequel les mesures de dépenses envisagées vont dans le sens de leurs objectifs macroéconomiques à moyen terme.** Ils ont noté qu'un ratio plus faible de la masse salariale accentuerait la souplesse budgétaire, notamment pour atténuer la volatilité des revenus et de la consommation, sans compromettre la soutenabilité de la dette. La maîtrise des hausses salariales freinerait également celles du secteur privé. Une refonte du mécanisme de subventions alimentaires et la suppression des subventions aux prix pétroliers, dont les groupes vulnérables ne sont pas les premiers bénéficiaires, pourraient libérer des ressources pour des dépenses plus

⁸ Les autorités estiment que le coût budgétaire du programme de départ volontaire et de retraite anticipée s'élèvera à quelque 0,7 % du PIB en 2005.

⁹ Voir dans le document SM/04/121 l'encadré 1 sur la situation financière des principaux fonds de pension.

productives, notamment dans l'infrastructure rurale. L'élimination des subventions alimentaires et leur remplacement par une aide ciblée aux groupes vulnérables devraient conduire à moyen ou long terme à une diversification de la production agricole et à la rendre moins sensible aux aléas climatiques. De plus, la mise en œuvre prévue, en collaboration avec la Banque mondiale, d'un cadre budgétaire à moyen terme et la poursuite du programme de décentralisation et de budgétisation par objectifs devraient rehausser l'efficacité et la transparence de l'administration publique.

C. Réformes structurelles

21. **Les autorités ont établi un vaste programme de réformes structurelles** visant à relever la productivité et à promouvoir l'activité du secteur privé, et à favoriser l'intégration croissante du Maroc dans l'économie mondiale. Les entretiens ont porté sur les domaines prioritaires suivants : a) poursuite de la libéralisation des échanges; b) mise en place d'un climat économique compétitif sur le plan international; et c) réformes du secteur financier.

Libéralisation des échanges

22. **Les autorités voient dans l'ouverture au commerce international et l'intégration à l'économie mondiale des éléments indispensables à l'amélioration des débouchés d'exportation et au renforcement de l'efficacité économique.** En 2004, les droits MFN applicables aux biens échangés librement avec l'Union européenne ont été ramenés au taux maximum de 10 %. Des accords commerciaux ont par ailleurs été signés avec les États-Unis, la Turquie et des partenaires régionaux (Tunisie, Jordanie et Égypte) pour compléter l'accord d'association avec l'Union européenne. L'accord conclu avec les États-Unis devrait jouer un rôle moteur pour attirer l'investissement direct étranger et faire du Maroc une plate-forme d'exportation à destination de l'Europe et des États-Unis en tirant profit de sa situation géographique et du complexe portuaire Tanger-Med, bientôt achevé. Les autorités sont en outre déterminées à mener à bien la libéralisation des échanges à l'échelon régional de manière à créer un vaste marché régional et à attirer l'investissement étranger.

23. **Les services du FMI ont noté que la prolifération d'accords bilatéraux compliquait le régime commercial, et insisté sur la nécessité de diminuer le nombre de droits de douane, de les regrouper et d'en abaisser le niveau moyen¹⁰.** Ils ont plus précisément recommandé d'accélérer la baisse des droits de douane et d'éliminer les droits d'importation variables en même temps que les subventions alimentaires. Du fait que les conséquences négatives de la libéralisation des échanges sur les recettes fiscales ont été plus modérées que prévu, les autorités disposent d'une marge pour procéder à cette accélération. Elles ont indiqué que, s'ils se confirmaient, les bons résultats des recettes fiscales sur les importations viendraient à point nommé pour appuyer une ouverture plus rapide au commerce extérieur.

¹⁰ Le taux moyen des droits était de 26 % en 2004. Il existe huit lignes tarifaires multilatérales, qui varient de 0 à 50 % pour les produits non agricoles et non alimentaires.

Environnement des affaires

24. **Les autorités ont l'intention de persévérer dans leurs efforts pour améliorer l'environnement des affaires et augmenter le potentiel de croissance de l'économie.** Elles ont considérablement progressé dans certains domaines, notamment par la libéralisation du transport aérien, qui a eu des retombées favorables sur le tourisme, et celle du secteur des télécommunications, aujourd'hui florissant. Les cercles d'affaires marocains estiment que des réformes capitales, destinées à améliorer le climat économique dans d'autres domaines, ont été engagées ces dernières années, mais bon nombre d'entre elles n'ont pas encore été effectivement mises en œuvre. Le nouveau code du travail, s'il est pleinement appliqué, devrait définir clairement les relations entre les employeurs et les salariés. Il faudrait aussi que la réforme du système judiciaire, dont les autorités discutent avec la Banque mondiale, avance plus rapidement. L'accès aux terrains est difficile, et la loi sur la concurrence intérieure n'a pas encore été véritablement appliquée. Les autorités ont l'intention de poursuivre les réformes des secteurs du transport et de la chaîne logistique, en particulier des services portuaires, pour améliorer la compétitivité des entreprises marocaines et leur soutien logistique. Les programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques seront également poursuivis.

25. **Les autorités revoient actuellement leur stratégie industrielle. Elles ont commandité une étude auprès d'un cabinet conseil international pour mieux identifier les secteurs qui présentent un potentiel de croissance.** Les services du FMI les ont encouragées à promouvoir un environnement des affaires neutre et compétitif sur le plan international, et à résister aux pressions en faveur d'exonérations ou d'incitations spéciales au profit de secteurs d'activité particuliers.

Réformes du secteur financier

26. **Les autorités se proposent de poursuivre la consolidation du secteur financier.** Les taux de provisionnement et les ratios de fonds propres ont dernièrement enregistré une amélioration. Les prêts non productifs se sont stabilisés mais demeurent élevés (tableau 8). Quand le montant des prêts non productifs est important, le coût d'intermédiation augmente. Étant donné les frais élevés d'intermédiation, la baisse des taux directeurs analysée plus loin n'a pas amené de diminution substantielle des taux d'intérêt réels, surtout pour les PME. Le coût d'intermédiation risque par ailleurs de peser sur d'autres mesures éventuellement souhaitables. Il conviendra de diminuer les prêts non productifs et, plus généralement, de rehausser l'efficacité des banques marocaines avant de pouvoir autoriser une ouverture substantielle du compte de capital pour les résidents. La libéralisation graduelle de ce compte, pour sa part, pourrait intensifier la concurrence entre les banques et favoriser le transfert des techniques de gestion du risque.

27. **Bank Al-Maghrib (BAM) a considérablement avancé dans la mise en œuvre des recommandations du PESF de renforcer la supervision bancaire et d'améliorer la gestion de risque par les banques.** La promulgation imminente des nouvelles lois relatives à la banque centrale et au système bancaire va affermir son pouvoir de surveillance et son autonomie. Des mesures ont donc été prises pour renforcer la capacité de contrôle bancaire

au sein de BAM, qui a commencé à se retirer du capital et de la direction des organismes de crédit. La restructuration des banques spécialisées a également progressé. Le Crédit immobilier et hôtelier est actuellement à la recherche d'un partenaire international, et le Crédit agricole du Maroc ne financera plus les opérations quasi-budgétaires. Les autorités ont indiqué qu'elles ne prolongeraient pas les dérogations des règles prudentielles au-delà de juin 2007. Les services du FMI ont recommandé que toutes les banques se conforment à ces règles dans les meilleurs délais, par des injections de capitaux le cas échéant. Les autorités comptent poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les recommandations du PESF. La Banque mondiale prépare actuellement un prêt d'ajustement au secteur financier pour les accompagner dans cette démarche.

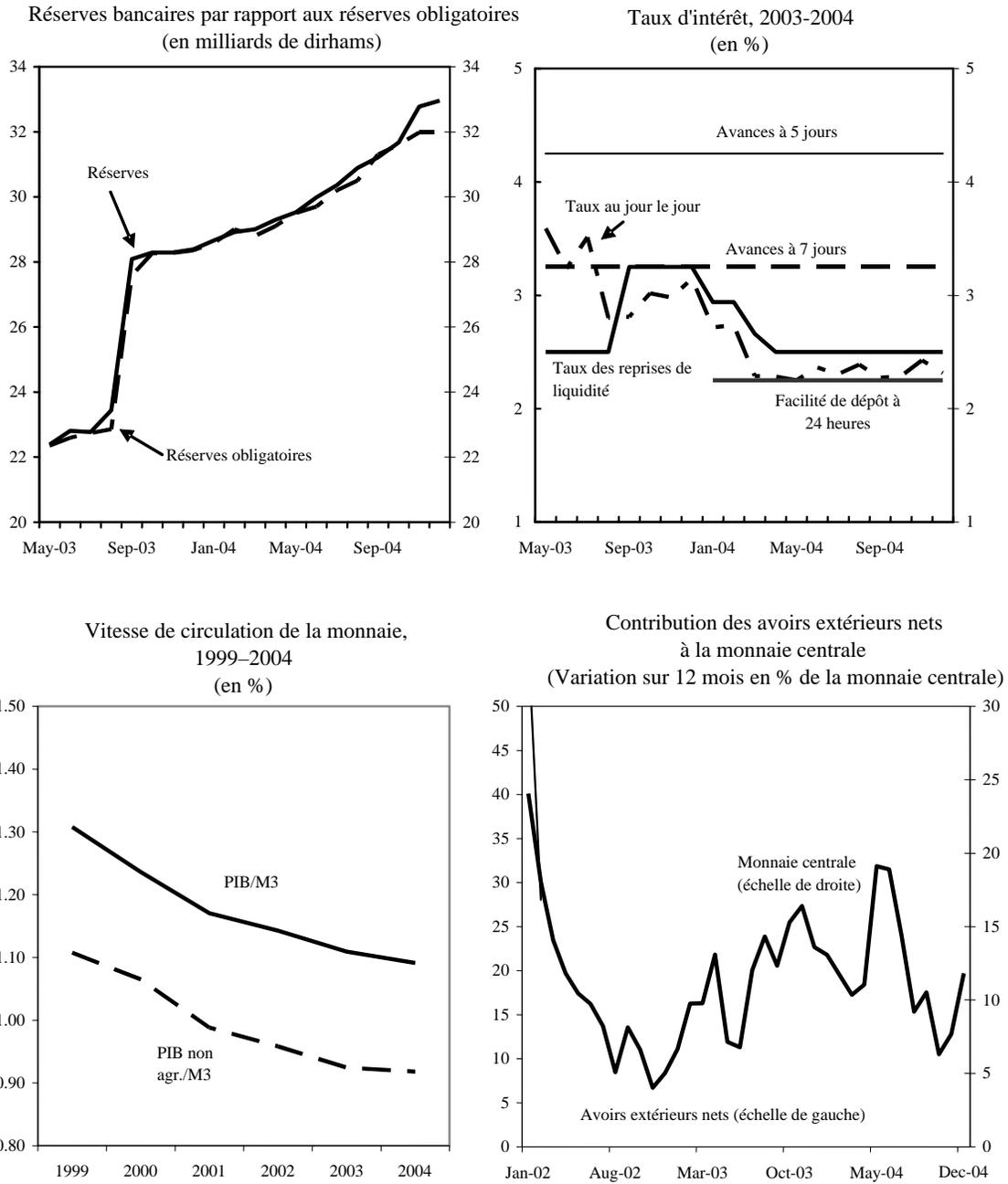
28. **La difficulté d'accès au crédit bancaire et son coût élevé pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent l'ossature du secteur privé marocain, posent un souci majeur aux autorités.** Selon une étude de la Banque mondiale, les principaux obstacles structurels seraient les problèmes associés aux systèmes d'information sur les entreprises, aux droits de propriété, à l'exécution des contrats, et à la pénurie de compétences en matière de gestion financière dans le secteur privé. Les services du FMI ont souligné à quel point il importait de lever ces obstacles pour donner aux PME un meilleur accès au crédit et en diminuer le coût. Les banques marocaines bénéficient d'une assistance de la SFI pour mieux évaluer le crédit à ces entreprises. Les autorités ont l'intention d'appuyer le financement des PME au travers d'un fonds de garantie qui disposera de son propre capital et sera financé par des donateurs afin d'éliminer les risques budgétaires contingents.

D. Politiques monétaire et de change

29. **La politique monétaire est appliquée dans un contexte de liquidité abondante et de demande intérieure relativement faible.** BAM, tout en maintenant son taux directeur au niveau annoncé de 3,25%, a de fait ramené les taux interbancaires à 2,5 % environ depuis 2004 (graphique 6) en limitant le volume de liquidité ponctionné du marché. Étant donné l'absence de demandes de crédit insatisfaites, les banques déposent l'essentiel de leur liquidité excédentaire résiduelle au taux plancher de facilité de dépôt de 2,25 % du marché monétaire. Les autorités ont expliqué qu'elles estiment inopportun de ramener officiellement le taux directeur annoncé au taux interbancaire observé dans un climat caractérisé, selon elles, par l'incertitude de l'inflation et l'absence de demande de crédit insatisfaite, et au vu des taux d'intérêt à l'étranger. Elles ont également indiqué qu'une autre baisse des taux d'intérêt se reflèterait davantage sur les taux de dépôt que ceux de prêt, surtout ceux proposés aux PME (tableau 9).

30. **Compte tenu du taux d'inflation très faible, les services du FMI ont jugé la diminution effective des taux directeurs de BAM pertinente.** Ils ont cependant noté que l'écart entre le taux directeur annoncé et le taux effectif sur le marché monétaire nuit à la transparence de la politique monétaire, qui s'est améliorée suite à la simplification récemment apportée par BAM à ses instruments de politique monétaire. Les services du FMI ont fait valoir qu'une baisse officielle du taux directeur de BAM serait souhaitable, et souligné que l'utilisation de la facilité de dépôt, à laquelle les banques ont normalement

Graphique 6. Maroc — Évolution monétaire



Source : autorités marocaines

1/ Taux d'intérêt applicable aux avances à 7 jours de la BAM.

recours de leur propre initiative et à titre exceptionnel pour réduire effectivement les taux d'intérêt, n'encourage pas l'activité interbancaire. Ils ont également noté que la directive de BAM demandant aux banques d'indiquer les prêts consentis à des taux inférieurs aux taux de référence pourrait brider la concurrence, ainsi que d'autres banques l'ont signalé à la mission.

31. Les autorités estiment que le régime de change fixe en vigueur a bien servi l'économie Marocaine. La balance des paiements est solide, l'inflation modérée, le taux de change effectif réel s'est déprécié depuis 2001, et les estimations du taux de change d'équilibre n'indiquent pas de désalignement (graphique 7). Les services du FMI se sont associés à l'avis des autorités et ont noté que le régime en vigueur serait approprié si les particularités historiques du Maroc (forte dépendance à l'égard des échanges avec la zone euro, retombées modiques des chocs des termes de l'échange sur l'activité économique et faiblesse relative des flux de capitaux) persistaient¹¹. Ils ont cependant estimé que les analyses prospectives penchent pour une évolution graduelle vers un régime de change flexible. Au fur et à mesure que l'économie se libéralise et risque d'être plus vulnérable aux chocs externes, un régime de change flexible lui permettrait de s'adapter plus facilement à ces chocs. Des réformes structurelles ayant pour effet de relever la productivité et l'efficacité pourraient justifier une monnaie forte, mais ces effets risquent de prendre du temps à se matérialiser. Une ouverture du compte de capital accentuerait l'incertitude du taux de change. Si ce compte était libéralisé, un taux de change souple serait également nécessaire pour préserver l'indépendance monétaire, et souhaitable pour éviter de fournir des garanties de change implicites.

32. Les autorités ont noté que l'adoption d'un régime de change flexible alors que la balance des paiements est excédentaire risque d'occasionner une appréciation du dirham, ce qui pourrait nuire aux exportations et à l'investissement. Les services du FMI ont fait valoir qu'une appréciation du dirham dans le cadre d'un régime de change flexible était possible, mais se traduirait par une hausse des importations de biens de consommation et d'investissement, ce qui aurait un effet modérateur. Il est néanmoins difficile de savoir quels effets l'adoption d'un tel régime entraînerait à la longue.

33. Les autorités se proposent de peser les avantages et les inconvénients des autres régimes de change, en tenant compte des caractéristiques de l'économie marocaine et des politiques qu'elles entendent adopter ultérieurement. Elles sont ouvertes à l'idée d'une évolution progressive vers un régime de change flexible. À leur demande, les services du FMI ont préparé un rapport à ce propos¹². Ils ont également discuté, au plan technique, des questions opérationnelles et institutionnelles qui se poseront dans le cadre d'une telle transition, notamment d'un nouveau cadre de politique monétaire visant à établir un ancrage nominal, du développement des marchés de devises et des capacités de gestion du risque dans le secteur financier, et de la définition de politiques d'intervention. Les autorités ont indiqué qu'elles prendraient en considération les conclusions et les recommandations des services au cours de leurs délibérations internes.

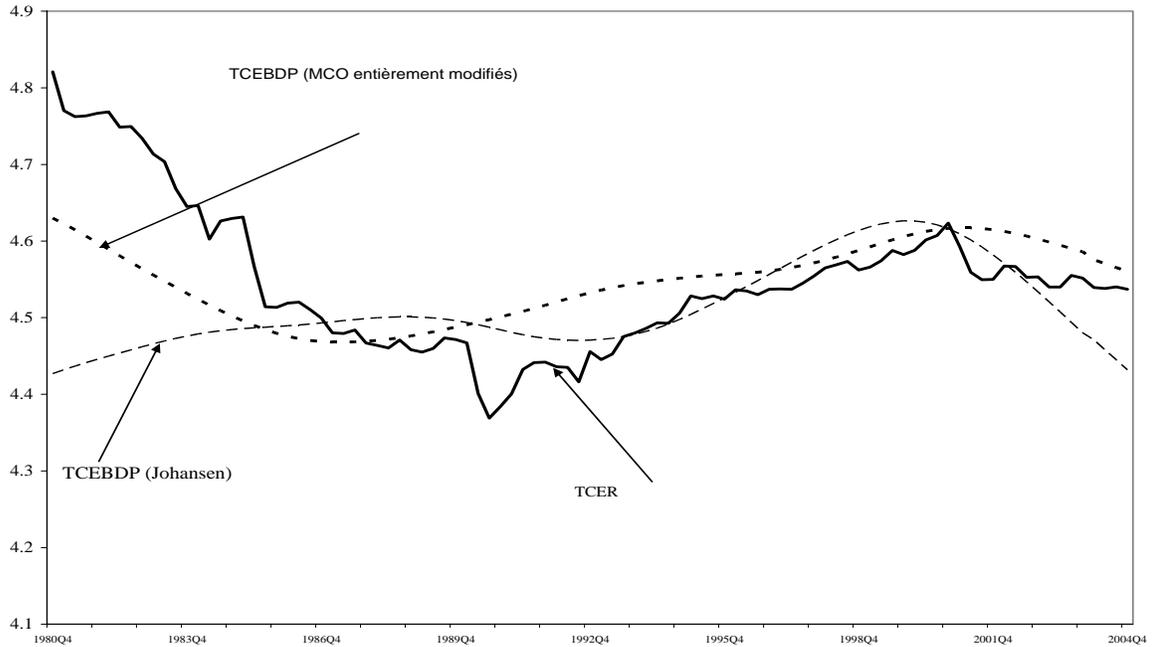
¹¹ On trouvera une analyse plus détaillée à la section C du document portant sur le régime de change (SM/05/277, supplément 1).

¹² Voir SM/05/277, supplément 1.

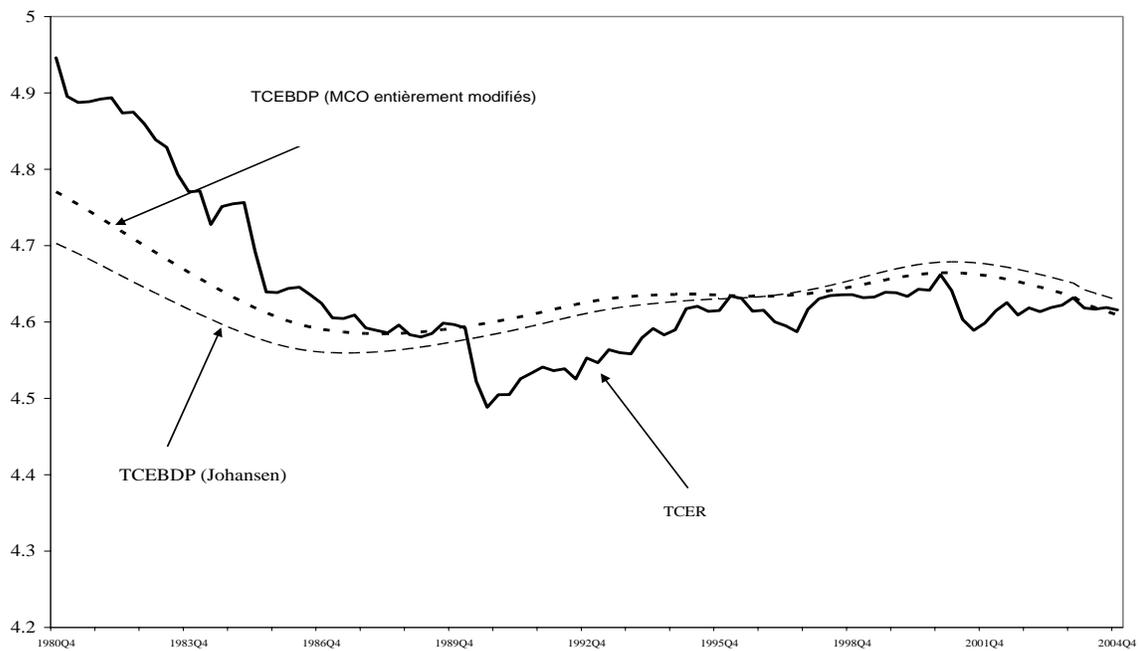
Graphique 7. TCER par rapport au taux de change d'équilibre de la balance des paiements (TCEBDP) 1/

(↑ = appréciation, en logarithme)

Avec coefficients de pondération des échanges pour 1989–91



Avec coefficients de pondération des échanges pour 1999–2001



Source : estimations des services du FMI.

1/ Le modèle du taux de change d'équilibre de la balance des paiements (TCEBDP) a été utilisé pour estimer le taux de change d'équilibre du Maroc. Voir les détails dans SM/05/277, supplément 1.

E. Cadre à moyen terme et risques

34. **Les services du FMI ont préparé, en concertation avec les autorités, un cadre à moyen terme visant à réaliser l'objectif de croissance élevée.** Le cadre suppose que, face à la progression modérée des exportations dans un environnement de plus en plus concurrentiel au plan international, le marché intérieur resterait la principale source de croissance. Les réformes structurelles, l'investissement public dans l'infrastructure, et la moindre volatilité de la production encourageraient l'investissement privé. Du fait que l'économie se développerait et que les charges fiscales diminueraient et seraient réparties sur une assiette plus large, la consommation privée progresserait plus régulièrement et sa structure se stabiliserait, ce qui affermirait la confiance des investisseurs privés. Également liés à l'assainissement budgétaire et aux réformes structurelles en cours, l'investissement privé et la productivité augmenteraient et le chômage reculerait régulièrement (tableau 10). Dans ce contexte, les services du FMI ont noté qu'une transition progressive à un taux de change souple garantirait un juste équilibre entre les différentes sources de croissance. Celle-ci devrait sensiblement rebondir en 2006, après le choc agricole défavorable de 2005, la croissance du secteur non agricole augmentant progressivement à compter de cette date. Cette hausse de la croissance du secteur non agricole sera induite, selon les prévisions, par l'augmentation de l'investissement privé et de la productivité due aux réformes structurelles envisagées.

35. **Le cadre macroéconomique prévoit un creusement du déficit du compte des transactions courantes parallèle à la hausse de l'investissement** (tableau 11). Les déficits projetés ne poseraient pas de problème en termes de balance des paiements puisqu'ils seraient financés par le secteur privé et l'épargne nationale existante. L'accumulation des réserves de change diminuerait à moyen terme, mais la couverture resterait confortable. L'analyse type de la viabilité de la dette extérieure montre que la dette du Maroc demeurera tolérable à moyen terme (tableau 12). Par ailleurs, les autorités estiment que la détérioration de la balance commerciale sera moins prononcée car elles sont optimistes quant aux prix du pétrole et aux exportations de produits textiles.

36. **Le cadre à moyen terme comporte des risques.** Il est difficile de prévoir l'ampleur exacte des retombées des politiques envisagées sur la croissance, de même que les retards qui interviendront au cours de ce processus. Ainsi, il se peut que l'accélération de la croissance du secteur non agricole se produise plus tard que prévu, et la croissance risque d'être inférieure aux prévisions à court terme. Les perspectives de la balance des paiements sont par ailleurs aléatoires compte tenu de l'intensification de la concurrence dans l'exportation de produits textiles. Des études réalisées par les services de l'OCDE et de la Banque mondiale suggèrent que les pays maghrébins se spécialisent dans des segments du marché des textiles qui exigent une livraison rapide des produits, ce qui fait de leur intégration verticale et de leur proximité de l'Europe des avantages comparatifs essentiels. Les nouveaux investissements effectués par les entreprises textiles internationales viennent confirmer cette opinion. Dans tous les cas, l'industrie textile marocaine va traverser une période difficile, mais la position extérieure solide du pays peut supporter les chocs dans ce secteur.

F. Questions diverses

37. **Un RONC portant sur les finances publiques a été conduit en mai 2004 et a conclu que les autorités respectaient la plupart des critères de transparence budgétaire.**

Ses recommandations essentielles en vue d'améliorer la transparence, que les autorités sont en train de mettre déjà en œuvre, étaient de : a) mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme et un système de budgétisation par objectifs; b) évaluer les engagements conditionnels de l'État; c) élargir la couverture budgétaire aux collectivités locales et aux entreprises publiques non commerciales, y compris le Fonds Hassan II; et d) accroître l'obligation de rendre compte par le biais de rapports réguliers et d'un audit de l'exécution du budget. Les autorités prévoient de publier le rapport.

38. **La base de données statistiques du Maroc est adaptée à l'exercice de surveillance.** Une mission du département des statistiques a eu lieu en parallèle aux consultations au titre de l'article IV pour examiner les progrès accomplis par les autorités en vue de souscrire à la NSDD. Elle a conclu que le Maroc pouvait souscrire à la norme en octobre 2005 si le plan d'action convenu est appliqué dans son intégralité, ce qu'elle a estimé réalisable.

IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

39. **La situation macroéconomique demeure stable au Maroc.** Ces dernières années, le compte courant extérieur est demeuré excédentaire et les réserves officielles brutes ont augmenté. L'excédent de la balance des paiements a alimenté l'abondante liquidité du système financier et favorisé la baisse des taux d'intérêt, qui ont été judicieusement ajustés compte tenu du faible taux d'inflation. Tout cela a facilité le financement des déficits budgétaires élevés à faible coût, sans limiter le crédit au secteur privé ni compromettre la stabilité macroéconomique. Grâce aux nouvelles recettes de privatisation et aux conversions de dettes en titres de participation, le ratio de la dette publique au PIB a continué de diminuer.

40. **La croissance demeure volatile et insuffisante pour résorber le chômage et la pauvreté.** Dans l'ensemble, la volatilité de la croissance tient au fait que l'agriculture est dominée par la production céréalière, très sensible à la sécheresse. Ces dernières années, la demande intérieure privée, soutenue par le montant élevé des transferts des Marocains travaillant à l'étranger et la baisse des taux d'intérêt, a été la source principale de croissance.

41. **Placer l'économie marocaine sur une trajectoire de croissance plus élevée et durable demeure l'enjeu crucial.** Un jeu de mesures solidaires permettrait d'atteindre cet objectif dans le cadre de l'intégration croissante du Maroc à l'économie mondiale. Il convient en premier lieu de préserver la stabilité macroéconomique et d'assurer la viabilité de la situation budgétaire. Il faudrait ensuite accélérer les réformes structurelles pour créer un climat économique plus compétitif à l'échelle internationale et stimuler la productivité et l'investissement privé. Enfin, il serait souhaitable d'introduire progressivement un régime de change souple pour soutenir l'économie à l'heure où elle connaît une mutation structurelle, est confrontée à une concurrence internationale plus vive et opère une intégration financière.

Cela dit, il est difficile de prévoir avec précision l'ampleur des retombées de ces mesures sur la croissance, et le moment où elles se produiront. Il est donc possible que la croissance n'atteigne pas un taux élevé à court terme.

42. **Un assainissement des finances publiques est indispensable à moyen terme.** La situation budgétaire et le montant de la dette publique actuels ne présentent pas de risque pour la stabilité macroéconomique à court terme, mais les politiques en vigueur ne garantiraient pas la viabilité des finances publiques. Les services du FMI se félicitent donc de l'objectif des autorités de ramener le déficit à 3 % du PIB à l'horizon 2009. Pour réaliser cet objectif et assurer sa compatibilité avec la stratégie de forte croissance, il faudra : a) réformer le régime fiscal de manière à élargir l'assiette des impôts et à autoriser une baisse des taux d'imposition; b) maîtriser l'augmentation des salaires du secteur public, qui pèse sur les salaires du secteur privé et la compétitivité des producteurs marocains, et diminuer le ratio de la masse salariale au PIB, ce qui donnera une plus grande marge de manœuvre budgétaire, notamment pour atténuer la volatilité des revenus et de la consommation; c) refondre le mécanisme de subventions alimentaires et le remplacer par une aide ciblée aux groupes vulnérables, ce qui devrait amener une diversification de la production agricole et une stabilisation des revenus et de la consommation dans les zones rurales; et d) mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement des prix pétroliers, ce qui permettra d'orienter les ressources ainsi libérées sur des investissements plus productifs. Pour affermir la confiance du secteur privé dans le maintien de la stabilité macroéconomique, il importe d'éviter tout dérapage du processus d'assainissement budgétaire.

43. **Les autorités ont récemment accompli des progrès louables dans la mise en œuvre des réformes structurelles,** qui ont notamment trait à la libéralisation des échanges, au secteur financier, aux entreprises publiques et au marché du travail. Cependant, beaucoup reste à faire pour développer l'activité du secteur privé et améliorer la productivité. Il est donc encourageant que les autorités soient déterminées à progresser rapidement dans la réalisation d'un programme de réformes structurelles de grande envergure.

44. **Les autorités entendent exploiter pleinement les avantages de l'intégration commerciale.** Pour ce faire, les services du FMI les encouragent à simplifier leur barème tarifaire, à abaisser les droits de douane, à supprimer les taux de droits variables et à réformer en parallèle le mécanisme de subventions alimentaires. Les mesures qu'elles prendront pour libéraliser les échanges à l'échelon régional devraient favoriser la mise en place d'un vaste marché régional et attirer l'investissement étranger.

45. **L'amélioration du climat économique devrait augmenter le potentiel de croissance.** Les autorités ont engagé des réformes substantielles en ce sens. Les services du FMI les encouragent à appliquer effectivement le nouveau code du travail et la loi sur la concurrence intérieure, et à faire progresser rapidement la réforme du système judiciaire. Pour améliorer le climat économique, il convient d'éviter toute exonération ou incitation spéciale en faveur de secteurs d'activité particuliers.

46. **Le système financier demeure solide mais doit être renforcé davantage.** Le montant des prêts improductifs, quoique stabilisé, reste élevé. La restructuration des banques

spécialisées a progressé, mais il est impératif que toutes les banques se conforment aux règles prudentielles dans les meilleurs délais. Des progrès substantiels ont été accomplis dans l'application des recommandations du FESP en vue de renforcer la supervision bancaire. La promulgation des nouvelles lois sur la banque centrale et le système bancaire consolidera le pouvoir de surveillance de BAM. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de mettre en œuvre les autres recommandations du FESP et d'approfondir la réforme du secteur bancaire au moyen d'un prêt d'ajustement de la Banque mondiale. Il est également indispensable de supprimer les obstacles structurels pour faciliter l'accès au crédit des PME, qui forment l'essentiel du secteur privé marocain, et d'en réduire le coût.

47. **Le régime de change fixe en vigueur s'est avéré efficace au Maroc, et il n'existe aucun signe de désalignement du dirham.** Des considérations prospectives, notamment l'ouverture croissante de l'économie marocaine et les réformes structurelles envisagées pour relever l'efficacité et la productivité, indiquent toutefois qu'une transition graduelle à un régime de change souple serait souhaitable. L'examen des avantages et des inconvénients des autres régimes de change entamé par les autorités est très opportun. Les services du FMI saluent leur disposition à envisager l'adoption progressive d'un régime souple.

48. **La base de données économiques du Maroc autorise l'exercice d'une surveillance efficace.** Les autorités ont accompli des progrès considérables en vue de se conformer aux normes NSDD. Les services du FMI les encouragent à mettre rapidement en œuvre le plan d'action convenu afin de permettre au Maroc de souscrire à la norme en octobre 2005.

49. Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se tiennent selon le cycle habituel de 12 mois.

Tableau 1. Maroc — Indicateurs économiques et financiers, 2000–2005

Quote-part : 588,20 millions de DTS

Population : 29,8 millions d'habitants

Revenu par habitant : 1.677 dollars EU (2004)

	2000	2001	2002	2003	2004 Est.	2005 Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Production et revenus						
PIB nominal	2.5	8.2	3.8	5.5	5.8	2.8
PIB réel	1.0	6.3	3.2	5.5	4.2	1.0
PIB non agricole réel	3.6	3.6	2.8	3.5	4.7	4.0
Déflateur du PIB	1.5	1.8	0.6	-0.1	1.5	1.8
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	1.9	0.6	2.8	1.2	1.5	2.0
(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)						
Secteur extérieur						
Exportations, f.à b.	7.4	7.1	7.8	8.8	9.7	10.2
Exportations, f.à b. (variation en %)	-1.2	-3.7	9.8	11.8	11.2	4.6
Importations, f.à b.	10.7	10.2	10.9	13.1	16.2	18.7
Importations, f.à b. (variation en %)	7.0	-4.6	7.2	20.1	23.9	15.2
Importations pétrolières, f.à b.	1.4	1.3	1.2	1.0	1.6	2.2
Services et revenu nets	0.3	1.1	1.2	1.8	2.7	3.0
Transferts nets	2.5	3.6	3.3	4.1	4.9	5.1
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-1.4	4.8	4.1	3.6	2.2	-0.9
Solde global (déficit -)	-0.4	3.8	0.6	1.6	1.8	0.2
(En pourcentage du PIB)						
Administration centrale						
Recettes, hors dons et produit des privatisations	26.2	25.0	24.7	24.5	25.1	26.4
Dépenses totales (y compris sur Fonds Hassan II)	32.4	31.1	29.9	30.3	30.9	32.4
Solde global 1/	-6.4	-5.7	-4.7	-5.3	-4.9	-5.5
Produit des privatisations et de la licence GSM	0.0	6.1	0.2	2.9	2.3	2.6
Solde global, y compris produit des privatisations 1/	-6.4	0.4	-4.5	-2.5	-2.6	-2.9
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Masse monétaire au sens large	8.4	14.2	6.3	8.6	7.5	5.8
Taux d'intérêt (tx moy. du march. monét., %)	5.4	4.4	3.0	3.2	2.4	...
Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (en milliards de dollars EU, fin de période)	4.8	8.4	10.1	13.9	16.3	16.0
En mois d'importations de biens et services, c.i.f.	4.6	8.2	9.1	10.4	10.0	8.6
Dette (court, moyen et long terme)						
Dette extérieure totale (en milliards de dollars EU)	18.0	15.9	15.7	16.8	16.6	16.0
Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)	55.0	47.8	40.9	35.1	30.8	30.2
Dette publique intérieure (en pourcentage du PIB) 2/	47.3	45.8	48.1	50.1	49.9	55.2
Dette publique totale (en pourcentage du PIB)	81.5	74.7	71.4	68.5	65.8	69.9
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants (en milliards de Dh)	354.2	383.2	397.8	419.5	443.7	456.0
PIB aux prix courants (en milliards de dollars EU)	33.3	33.9	36.1	43.8	50.0	...
Taux de change : dirham/\$EU (moyenne de la période)	10.63	11.30	11.02	9.57	8.87	...
Taux de change effectif réel (appréciation +)	2.8	-4.1	-0.3	-1.3	-0.6	...
Termes de l'échange (dégradation -)	-7.7	7.6	-7.3	5.7	-10.8	-3.1
Hors pétrole	-2.4	7.9	-8.6	8.5	-10.3	-0.5
Taux de chômage (en pourcentage)	13.7	12.8	12.5	11.4	10.8	...
Urbain	21.5	20.3	18.0	19.3	18.4	...
Rural	5.2	4.2	6.2	3.4	3.1	...

Sources : autorités marocaines; projections des services du FMI.

1/ Base engagements, Fonds Hassan II compris.

2/ Dette brute, crédit net de la banque centrale compris.

Tableau 2. Maroc — Balance des paiements, 2001–05
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	Est.	Proj.
				2004	2005
Compte des transactions courantes	1,611	1,477	1,591	1,109	-455
Balance commerciale	-3,022	-3,061	-4,334	-6,489	-8,505
Exportations, f.à b.	7,142	7,839	8,762	9,739	10,191
Agriculture	1,477	1,648	1,825	1,532	1,633
Phosphates et produits dérivés	1,171	1,160	1,241	1,625	1,819
Importations, f.à b.	-10,164	-10,900	-13,095	-16,228	-18,696
Pétrole	1,282	1,167	963	1,639	2,157
Biens d'équipement	2,042	2,378	3,131	3,881	4,189
Produits alimentaires	1,363	1,374	1,194	1,534	2,461
Services	1,910	1,946	2,617	3,388	3,724
Recettes du tourisme	2,583	2,646	3,225	3,920	4,267
Revenus	-832	-738	-790	-651	-740
Transferts	3,555	3,330	4,098	4,861	5,066
Transferts privés (nets)	3,535	3,223	4,017	4,729	4,957
Transferts des Marocains travaillant à l'étranger	3,261	2,877	3,612	4,218	4,459
Dons officiels (nets)	20	107	81	132	109
Compte de capital 1/	91	84	-10	-8	-6
Compte d'opérations financières	2,011	-644	374	982	680
Investissement direct 1/	2,727	452	2,302	822	1,316
Privatisation	2,068	0	1,471	0	1,442
Investissement de portefeuille 2/	-7	-8	8	529	9
Autres	-709	-1,089	-1,936	-370	-645
Flux privés 3/	370	205	-798	781	-220
Prêts publics à moyen et à long terme (net)	-1,079	-1,294	-1,139	-1,151	-425
Décaissements	628	661	1,409	925	1,338
Amortissement	-1,707	-1,956	-2,548	-2,076	-1,763
Accumulation d'actifs de réserve (- accroissement)	-3,848	-638	-1,643	-1,835	-220
Erreurs et omissions	131	-297	-341	-268	0
Pour mémoire:					
Volume des exportations (variation en pourcentage)	5.7	11.1	-6.9	5.7	2.1
Volume des importations (variation en pourcentage)	11.6	1.0	5.9	5.7	9.2
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-8.9	-8.5	-9.9	-13.0	-16.0
Solde extérieur courant (en % du PIB)	4.8	4.1	3.6	2.2	-0.9
Hors dons officiels (% du PIB)	4.7	3.8	3.4	2.0	-1.1
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	7.6	-7.3	5.7	-10.8	-3.1
Hors pétrole	7.9	-8.6	8.5	-10.3	-0.5
Impact d'une hausse de 1 dollar EU du prix du pétrole (millions de dollars EU)	52.7	46.8	33.3	43.4	45.5
Réserves officielles brutes 4/	8,431	10,107	13,858	16,346	16,021
(En mois d'importations de biens et de services hors revenus des facteurs)	8.2	9.1	10.4	10.0	8.6
Service de la dette en % des exportations de biens et de services hors facteurs et MRE 5/	16.3	16.4	18.0	12.8	10.6
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (en milliards de dollars EU)	14.1	13.9	14.4	14.0	13.6
En pourcentage du PIB	42.2	36.3	30.1	26.0	25.7
DH/dollar EU, moyenne de la période	11.30	11.02	9.57	8.87	...
DH/dollar EU, fin de période	11.51	10.38	8.75	8.22	...
Cours du pétrole (dollar EU/baril)	24.3	25.0	28.9	37.8	47.4

Sources : Ministère des finances, Office des Changes; estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2005, une entreprise non résidente (Vivendi) a vendu une partie de sa participation dans Maroc Télécom à une entreprise résidente.

2/ L'augmentation enregistrée en 2004 s'explique par la vente de la participation de l'État dans Maroc Télécom aux bourses de Casablanca et de Paris.

3/ Comprend les prêts que les banques marocaines ont accordé en 2003 et qu'elles accorderont en 2005 à la société (Vivendi) qui a acquis une participation dans Maroc Télécom en 2003 et d'autres actions en 2005.

4/ Ne comprend pas la position de réserve au FMI.

5/ Dette contractée ou garantie par l'État.

Tableau 3. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2001–2005 1/

	2001	2002	2003	Budget 2004	Est. 2004	Budget 2005	Proj. 2005
	(In milliards of dirhams)						
Recettes 2/	95.8	98.3	102.9	103.4	111.3	110.9	120.6
Recettes fiscales 2/	87.4	91.0	94.2	95.3	100.8	101.7	110.4
Impôts directs	28.4	30.4	33.1	33.2	36.5	37.2	39.5
Contributions indirectes	39.2	40.1	41.9	42.6	43.9	44.9	47.8
Droits de douane	14.0	14.2	12.6	12.1	13.3	11.9	16.1
Autres recettes fiscales	5.8	6.4	6.6	7.4	7.1	7.7	7.0
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	8.4	7.2	8.6	8.1	10.6	9.2	10.2
Dépenses et prêts nets (hors Fonds Hassan II)	119.3	117.9	125.4	128.8	135.5	136.0	144.2
Dépenses courantes	90.4	90.7	97.5	100.4	105.0	107.0	115.0
Salaires	48.0	48.6	53.2	55.4	56.6	60.8	61.5
Subventions alimentaires et aux produits pétroliers 3/	5.1	4.0	4.9	3.4	7.8	3.4	8.8
Intérêts	18.8	17.6	17.4	17.5	17.4	17.3	17.2
Autres dépenses courantes	18.5	20.5	22.1	24.1	23.2	25.5	27.5
Dépenses d'équipement (budget) 4/	20.4	19.3	18.6	18.2	20.5	17.9	17.9
Fonds routier	0.9	1.0	1.1	2.1	1.6	2.2	1.5
Transferts aux administrations locales 5/	7.0	7.2	7.8	8.2	8.7	9.0	9.8
Prêts nets	0.6	-0.3	0.2	0.0	-0.3	0.0	0.0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	2.1	1.8	1.9	0.0	3.6	0.0	2.0
Solde budgétaire global, base engagements (hors Fonds Hassan II)	-21.4	-17.8	-20.6	-25.4	-20.6	-25.1	-21.6
<i>Dépenses du Fonds Hassan II</i>	0.6	0.9	1.8	4.4	1.2	2.0	3.6
Solde budgétaire global, base engagements, (y compris Fonds Hassan II)	-22.0	-18.6	-22.4	-29.8	-21.9	-27.1	-25.2
Dons	0.3	0.3	0.4	1.4	1.3	0.7	0.7
Produit des privatisations et de la licence GSM	23.4	0.6	12.0	12.0	10.4	12.0	12.0
Variation des arriérés	-11.0	-0.2	-2.1	0.0	2.0	-13.8	-14.1
Solde global (base caisse, y compris Fonds Hassan II, dons & privatisations)	-9.3	-18.0	-12.1	-16.3	-8.2	-28.2	-26.6
Financement	9.3	18.0	12.1	16.3	8.2	28.2	26.6
Financement intérieur	19.4	29.7	21.3	22.8	15.9	31.6	30.1
Financement extérieur 5/	-10.1	-11.7	-9.2	-6.4	-7.7	-3.4	-3.4
Pour mémoire :							
Solde courant	5.4	7.6	5.3	3.1	6.3	3.9	5.6
Solde primaire	-3.2	-1.0	-5.1	-12.3	-4.5	-9.8	-8.0
Solde primaire, y compris dons et privatisations	20.4	-0.1	7.3	1.2	7.2	2.9	4.7
Dette de l'administration centrale (fin de période) 6/	286.2	284.0	287.3	303.6	292.1	331.3	318.7
Intérieure 6/	175.6	191.2	210.3	233.1	221.6	0.0	...
Extérieure	110.6	92.8	77.0	70.6	70.5	0.0	...
PIB en milliards de dirhams	383.2	397.8	419.5	443.7	443.7	456.0	456.0

Tableau 3. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2001–05 (fin) 1/

	2001	2002	Est. 2003	Budget 2004	Est. 2004	Budget 2005	Proj. 2005
	(en pourcentage du PIB)						
Recettes 2/	25.0	24.7	24.5	23.3	25.1	24.3	26.4
Recettes fiscales 2/	22.8	22.9	22.5	21.5	22.7	22.3	24.2
Impôts directs	7.4	7.6	7.9	7.5	8.2	8.2	8.7
Contributions indirectes	10.2	10.1	10.0	9.6	9.9	9.9	10.5
Droits de douane	3.7	3.6	3.0	2.7	3.0	2.6	3.5
Autres recettes fiscales	1.5	1.6	1.6	1.7	1.6	1.7	1.5
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	2.2	1.8	2.1	1.8	2.4	2.0	2.2
Dépenses et prêts nets (hors Fonds Hassan II)	31.1	29.6	29.9	29.0	30.5	29.8	31.6
Dépenses courantes	23.6	22.8	23.3	22.6	23.7	23.5	25.2
Salaires	12.5	12.2	12.7	12.5	12.8	13.3	13.5
Subventions alimentaires et aux produits pétroliers 3/	1.3	1.0	1.2	0.8	1.8	0.7	1.9
Intérêts	4.9	4.4	4.1	3.9	3.9	3.8	3.8
Autres dépenses courantes	4.8	5.1	5.3	5.4	5.2	5.6	6.0
Dépenses d'équipement (budget) 4/	5.3	4.8	4.4	4.1	4.6	3.9	3.9
Fonds routier	0.2	0.2	0.3	0.5	0.4	0.5	0.3
Transferts aux administrations locales 5/	1.8	1.8	1.9	1.8	2.0	2.0	2.2
Prêts nets	0.2	-0.1	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	0.5	0.5	0.5	0.0	0.8	0.0	0.4
Solde budgétaire global, base engagements, (hors dépenses par Fonds Hassan II)	-5.6	-4.5	-4.9	-5.7	-4.6	-5.5	-4.7
<i>Dépenses du Fonds Hassan II</i>	0.2	0.2	0.4	1.0	0.3	0.4	0.8
Solde budgétaire global, base engagements (y compris Fonds Hassan II)	-5.7	-4.7	-5.3	-6.7	-4.9	-5.9	-5.5
Dons	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2
Produit des privatisations et de la licence GSM	6.1	0.2	2.9	2.7	2.3	2.6	2.6
Variation des arriérés	-2.9	-0.1	-0.5	0.0	0.4	-3.0	-3.1
Solde global (base caisse, y compris Fonds Hassan II, dons & privatisations)	-2.4	-4.5	-2.9	-3.7	-1.8	-6.2	-5.8
Financement	2.4	4.5	2.9	3.7	1.8	6.2	5.8
Financement intérieur	5.1	7.5	5.1	5.1	3.6	6.9	6.6
Financement extérieur	-2.6	-2.9	-2.2	-1.5	-1.7	-0.8	-0.8
Pour mémoire :							
Solde courant	1.4	1.9	1.3	0.7	1.4	0.9	1.2
Solde primaire	-0.8	-0.3	-1.2	-2.8	-1.0	-2.1	-1.8
Solde primaire, y compris dons et privatisations	5.3	0.0	1.7	0.3	1.6	0.6	1.0
Dette de l'administration centrale (fin de période) 6/	74.7	71.4	68.5	68.4	65.8	72.7	69.9
Intérieure 6/	45.8	48.1	50.1	52.5	49.9
Extérieure	28.9	23.3	18.4	15.9	15.9

Sources : Ministère de l'économie et des finances; estimations des services du FMI.

1/ Y compris le Fonds Hassan II.

2/ Y compris les droits affectés aux subventions alimentaires (équivalents tarifaires) et les recettes du Fonds routier.

3/ Y compris les subventions alimentaires financées par les droits de douane (équivalents tarifaires).

4/ Dépenses d'équipement hors Fonds routier et hors dépenses d'investissement par le Fonds Hassan II.

5/ Correspondent à 30 % des recettes de la TVA.

6/ Dette brute, crédit net de la banque centrale compris.

Tableau 4. Maroc — Indicateurs de vulnérabilité, 2000–2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 1/	Dernière observation
Principaux indicateurs économiques et de marché							
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	1.0	6.3	3.2	5.5	4.2	1.0	Proj
Inflation IPC (moyenne sur la période, en pourcentage)	1.9	0.6	2.8	1.2	1.5	2.0	Proj
Taux d'intérêt à court terme (en pourcentage)	5.4	4.6	3.0	3.2	2.4	...	31-déc.-04
Marge EMBI sur le marché secondaire (points de base, fin de période)	584	518	390	160	170	159	30-mai-05
Taux de change MN/dollar EU (fin de période)	10.8	11.5	10.4	8.7	8.2	...	31-déc.-04
Secteur extérieur							
Régime de change	(Arrimage à un panier de monnaies dominé par l'euro)						
Solde du compte courant (pourcentage du PIB)	-1.4	4.8	4.1	3.6	2.2	-0.9	Proj
Entrées nettes d'IDE (pourcentage du PIB)	1.1	8.0	1.3	5.3	1.6	2.5	Proj
Exportations (variation en % de la valeur en dollar EU, BSNCRF)	-1.6	6.9	9.2	16.7	16.4	5.8	Proj
Taux de change effectif réel (1995= 100)	108.2	103.7	103.4	102.0	101.4	101.3	Proj
Réserves internationales brutes (RIB) en milliards de \$EU	4.8	8.4	10.1	13.9	16.3	16.0	Proj
RIB en % de la dette à court terme à échéance résiduelle	177.3	291.6	360.0	626.8	533.8	512.5	Proj
RIB en % de la dette à court terme à échéance résiduelle et des dépôts bancaires en devises	174.7	286.1	353.5	599.6	521.4	500.4	Proj
Réserves internationales nettes (RIN) en milliards de dollars EU	4.6	8.3	9.9	13.6	16.1	15.8	Proj
Total de la dette extérieure brute en pourcentage du PIB	55.0	47.8	41.0	35.1	30.8	30.2	Proj
<i>dont</i> dette extérieure à court terme (échéance initiale, en pourcentage de la dette extérieure)	5.3	5.8	5.6	0.8	7.8	7.4	Proj
<i>dont</i> dette extérieure du secteur privé (en pourcentage de la dette extérieure)	10.7	11.6	11.3	14.2	15.6	14.9	Proj
Ratio dette extérieure/secteur officiel étranger (% dette extérieure totale)	71.1	71.1	72.8	70.0	70.0	70.0	Proj
Total de la dette extérieure brute en pourcentage des exportations de BSNCRF	171.9	142.5	128.8	118.1	100.3	91.1	Proj
Besoin de financement extérieur brut (en milliards de dollars EU) 2/	2.9	0.1	0.5	1.0	1.0	2.2	Proj
Secteur public (SP) 3/							
Solde global (en pourcentage du PIB)	-6.4	-5.7	-4.7	-5.3	-4.9	-5.5	Proj
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	-1.1	-0.8	-0.3	-1.2	-1.0	-1.8	Proj
Solde primaire stabilisant l'endettement (en % du PIB) 4/	3.2	-1.3	1.8	0.4	0.1	1.9	Proj
Besoin de financement brut (en % du PIB) 5/	17.4	22.6	18.4	24.0	20.2	21.9	Proj
Dette brute du secteur public (DBSP, en % du PIB)	76.4	74.8	71.5	68.8	66.4	69.9	Proj
<i>dont</i> exposée au risque de refinancement (% de la DBSP) 6/	9.4	18.0	13.7	21.3	19.1	19.9	Proj
<i>dont</i> exposée au risque de change (% de la DBSP) 7/	44.8	38.6	32.6	26.7	23.6	20.4	Proj
<i>dont</i> exposée au risque de taux d'intérêt (% de la DBSP) 8/	13.6	22.6	19.2	27.3	22.9	23.1	Proj
Dette nette du secteur public (en % du PIB) 11/	81.5	74.7	71.4	68.5	65.8	69.9	Proj
Secteur financier (SF)							
Ratios de fonds propres (en pourcentage)	12.8	12.6	12.2	9.3	10.2	...	Dec-04
Prêts improductifs en pourcentage des prêts	17.5	16.8	17.2	18.1	19.4	...	Dec-04
Provisions en pourcentage des prêts improductifs	47.8	52.9	54.7	54.9	59.3	...	Dec-04
Rendement des actifs moyens (en pourcentage)	0.7	0.9	0.3	-0.2	0.8	...	Dec-04
Rendement des fonds propres (en pourcentage)	8.1	10.2	1.9	-2.1	10.9	...	Dec-04
Dépôts en devises des résidents (en % des dépôts)	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	...	Dec-04
Prêts en devises aux résidents (en % des prêts)	1.0	1.1	1.4	1.5	2.2	...	Dec-04
Position de change ouverte nette (en % du capital) 10/	5.8	4.4	3.3	4.0	9.2	...	Dec-04
Dette publique détenue par le SF (en % du total des actifs du SF)	21.4	23.0	23.2	21.4	18.7	...	Dec-04
Crédit au secteur privé (variation en %)	7.9	4.0	3.8	8.3	7.2	9.1	Proj.
Pour mémoire :							
PIB nominal en millions de dollars EU	33.3	33.9	36.1	43.8	50.0	...	Dec-04

Sources : autorités marocaines et estimations des services du FMI.

1/ Estimations, projections, ou dernières observations disponibles des services du FMI, comme indiqué à la dernière colonne.

2/ Déficit du compte courant plus amortissement de la dette extérieure.

3/ Le secteur public se compose de l'administration centrale.

4/ Fondé sur la moyenne des variables pertinentes sur les cinq dernières années (autrement dit, croissance, taux d'intérêt).

5/ Solde global plus amortissement de la dette.

6/ Dette à court terme et dette à moyen et long terme arrivant à échéance, intérieure et extérieure, sans compter la dette extérieure envers les créanciers officiels.

7/ Dette en devises ou liée au taux de change, intérieure et extérieure, sans compter la dette extérieure concessionnelle.

8/ Dette à court terme et dette à moyen et long terme arrivant à échéance à taux d'intérêt variables, intérieure et extérieure.

9/ Le secteur financier comprend les banques.

10/ Somme des risques sur bilan et hors bilan

11/ Dette brute comprenant le crédit de la banque centrale à l'État.

Tableau 5. Maroc — Viabilité de la dette du secteur public, 2000–2010
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual										Projections										Solde primaire stabilisant l'endettement 10/ -0,8
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
Dette du secteur public 1/	81,5	74,7	71,4	68,5	65,8	69,9	67,8	66,8	64,8	62,5	59,9	69,9	67,8	66,8	64,8	62,5	59,9				
dont : libellée en devises	34,2	28,9	23,3	18,8	16,1	14,9	12,8	11,2	9,6	8,2	6,9	14,9	12,8	11,2	9,6	8,2	6,9				
Variation de la dette du secteur public	0,2	-6,8	-3,3	-2,9	-2,7	4,1	-2,0	-1,0	-2,0	-2,3	-2,6	4,1	-2,0	-1,0	-2,0	-2,3	-2,6				
Flux générateurs d'endettement reconnus (4+7+12)	7,3	-4,6	-1,1	-4,9	-2,6	0,3	-2,0	-1,0	-2,0	-2,3	-2,6	0,3	-2,0	-1,0	-2,0	-2,3	-2,6				
Déficit primaire	1,1	0,8	0,2	1,1	0,7	1,6	-0,4	-0,5	-1,2	-1,5	-1,8	1,6	-0,4	-0,5	-1,2	-1,5	-1,8				
Recettes et dons	26,2	25,1	24,8	24,6	25,4	26,6	26,1	26,2	26,2	26,3	26,4	26,6	26,1	26,2	26,2	26,3	26,4				
Dépenses primaires (autres que d'intérêts)	27,3	25,8	25,0	25,7	26,1	28,2	25,7	25,6	25,0	24,8	24,6	28,2	25,7	25,6	25,0	24,8	24,6				
Représentation dynamique de la dette 2/	6,2	0,8	-1,1	-3,1	-0,9	1,3	-1,1	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5	1,3	-1,1	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5				
Contribution du ratio taux d'intérêt/croissance 3/	3,3	-1,3	1,7	0,4	0,2	2,0	-1,1	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5	2,0	-1,1	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5				
Dont : contribution du taux d'intérêt réel	4,1	3,5	4,0	4,2	2,9	2,6	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6				
Dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,8	-4,7	-2,3	-3,7	-2,7	-0,6	-3,8	-2,8	-3,1	-3,1	-3,1	-0,6	-3,8	-2,8	-3,1	-3,1	-3,1				
Autres flux générateurs d'endettement reconnus	2,9	2,0	-2,8	-3,6	-1,1	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Autres flux générateurs d'endettement reconnus	0,0	-6,1	-0,2	-2,9	-2,4	-2,6	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-2,6	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3				
Produit des privatisations (négatif)	0,0	-6,1	-0,2	-2,9	-2,4	-2,6	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-2,6	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3				
Reconnaissance des engagements implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Autres (préciser, p. ex., recapitalisation des banques)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Résiduelle, y compris variation des avoirs (2-3)	-7,1	-2,2	-2,2	2,0	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Ratio dette/revenues du secteur public 1/	310,7	297,8	288,3	278,1	259,4	262,7	259,9	255,4	247,2	237,8	227,3	262,7	259,9	255,4	247,2	237,8	227,3				
Besoin de financement brut 5/ en milliards de dollars EU	22,6	21,6	21,0	22,5	20,5	21,2	19,8	19,7	19,0	18,4	17,6	21,2	19,8	19,7	19,0	18,4	17,6				
	7,5	7,3	7,6	9,9	10,2	11,2	11,3	12,0	12,3	12,8	13,3	11,2	11,3	12,0	12,3	12,8	13,3				
Principales hypothèses macroéconomiques et financières																					
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,0	6,3	3,2	5,5	4,2	1,0	5,9	4,5	5,0	5,1	5,3	1,0	5,9	4,5	5,0	5,1	5,3				
Taux d'intérêt moyen nominal sur la dette publique (en %) 6/	6,7	6,5	6,2	6,1	6,1	5,9	6,3	6,4	6,4	6,5	6,5	5,9	6,3	6,4	6,4	6,5	6,5				
Taux d'intérêt réel moyen (taux nominal - variation du déflateur du PIB, en %)	5,1	4,7	5,6	6,2	4,6	4,7	2,2	4,1	4,3	4,4	4,5	4,1	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5				
Appréciation nominale (hausse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en pourcentage)	-7,3	-5,8	10,9	18,6	6,5	1,3	9,4				
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,5	1,8	0,6	-0,1	1,5	1,7	2,3	1,8	2,0	2,0	2,0	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0				
Croissance des dépenses primaires réelles (dévaluée par le déflateur du PIB, en pourcentage)	13,4	0,6	-0,4	8,8	5,7	6,7	9,2	-3,4	4,0	2,6	4,1	9,2	-3,4	4,0	2,6	4,1	4,3				
Déficit primaire	1,1	0,8	0,2	1,1	0,7	-0,5	1,6	1,6	-0,4	-0,5	-1,2	1,6	1,6	-0,4	-0,5	-1,2	-1,5				
A. Autres scénarios																					
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 7/																					
A2. Pas de réorientation de la politique (solde primaire constant) en 2005-09																					
B. Tests conjugués																					
B1. Le taux d'intérêt réel correspond à la moyenne historique, plus 2 écarts types en 2005 et 2006																					
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006																					
B3. Le solde primaire correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006																					
B4. Combinaison de B1-B3, avec des chocs de 1 écart type.																					
B5. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2005 9/																					
B6. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2005																					

1/ La dette du secteur public est la dette brute totale de l'administration centrale, la dette nette envers la banque centrale comprise (mais hors arriérés pour lesquels on ne dispose pas de données fiables)

2/ Obtenir en multipliant $(1 - \pi)(1 + r) - \beta + \alpha(1 + r)(1 + g - \pi - g\pi)$ par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt, π = taux de croissance du déflateur du PIB, g = taux de croissance du PIB réel; α = part de la dette libellée en devises; β = dépréciation du taux de change nominal (hausse en monnaie nationale, de la valeur du dollar EU).

3/ La contribution du taux d'intérêt réel est dérivée du numérateur de la note 2/ et correspond à $r - \pi$ (1+g); la contribution de la croissance réelle correspond à -g.

4/ La contribution du taux de change est dérivée du numérateur de la note 2/ et correspond à $\alpha(1+r)$.

5/ Correspond au déficit du secteur public, plus l'amortissement de la dette publique à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

6/ Correspond à la dépense d'intérêts nominale, divisée par le stock de la dette de la période précédente.

7/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et le solde primaire (en pourcentage du PIB).

8/ L'évolution d'autres variables clés que cela suppose dans le cadre de ce scénario est analysée dans le corps du texte.

9/ La dépréciation réelle correspond à la dépréciation nominale (baisse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en pourcentage) moins le taux d'inflation (déflateur du PIB).

10/ On suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et solde primaire) restent au niveau de la dernière année de projection.

Tableau 6. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2004–2010 1/

	Budget 2004	Est. 2004	Budget 2005	Projections					
				2005	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dirhams)									
Recettes 2/	103.4	111.3	110.9	120.6	127.6	136.3	146.4	157.5	169.6
Recettes fiscales 2/	95.3	100.8	101.7	110.4	117.7	125.8	135.2	145.5	156.7
Impôts directs	33.2	36.5	37.2	39.5	42.7	45.5	48.7	52.2	56.1
Contributions indirectes	42.6	43.9	44.9	47.8	51.2	55.1	59.7	64.7	70.1
Droits de douane	12.1	13.3	11.9	16.1	16.3	17.1	18.1	19.3	20.5
Autres recettes fiscales	7.4	7.1	7.7	7.0	7.6	8.1	8.7	9.3	10.0
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	8.1	10.6	9.2	10.2	9.8	10.5	11.2	12.0	12.9
Dépenses et prêts nets (hors Fonds Hassan II)	128.8	135.5	136.0	144.2	146.3	155.2	162.8	172.7	183.4
Dépenses courantes	100.4	105.0	107.0	115.0	112.4	116.3	119.4	124.2	129.2
Salaires	55.4	56.6	60.8	61.5	61.8	62.6	63.1	64.4	65.7
Subventions alimentaires et aux produits pétroliers 3/	3.4	7.8	3.4	8.8	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	17.5	17.4	17.3	17.2	20.1	21.2	22.5	23.6	24.6
Autres dépenses courantes	24.1	23.2	25.5	27.5	28.6	31.5	33.7	36.1	38.8
Dépenses d'équipement (budget) 4/	18.2	20.5	17.9	17.9	21.7	25.8	29.3	33.2	37.6
Fonds routier	2.1	1.6	2.2	1.5	1.7	1.8	1.9	2.1	2.2
Transferts aux administrations locales 5/	8.2	8.7	9.0	9.8	10.5	11.3	12.3	13.3	14.4
Prêts nets	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	0.0	3.6	0.0	2.0	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9
Solde budgétaire global, base engagements (hors Fonds Hassan II)	-25.4	-20.6	-25.1	-21.6	-17.2	-17.4	-14.7	-13.4	-11.8
<i>Dépenses du Fonds Hassan II</i>	4.4	1.2	2.0	3.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global, base engagements, (y compris Fonds Hassan II)	-29.8	-21.9	-27.1	-25.2	-19.2	-19.4	-16.7	-15.4	-13.8
Dons	1.4	1.3	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Produit des privatisations et de la licence GSM	12.0	10.4	12.0	12.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Variation des arriérés	0.0	2.0	-13.8	-14.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, y compris Fonds Hassan II, dons & privatisations)	-16.3	-8.2	-28.2	-26.6	-15.2	-16.4	-13.7	-12.4	-10.8
Financement	16.3	8.2	28.2	26.6	15.2	16.4	13.7	12.4	10.8
Financement intérieur	22.8	15.9	31.6	30.1	19.9	21.0	18.3	17.0	15.4
Financement extérieur 5/	-6.4	-7.7	-3.4	-3.4	-4.6	-4.6	-4.6	-4.6	-4.6
Pour mémoire :									
Solde courant	3.1	6.3	3.9	5.6	15.2	19.9	27.1	33.3	40.5
Solde primaire	-12.3	-4.5	-9.8	-8.0	0.8	1.9	5.8	8.2	10.8
Solde primaire, y compris dons et privatisations	1.2	7.2	2.9	4.7	4.8	4.9	8.8	11.2	13.8
Dette de l'administration centrale (fin de période) 6/	303.6	292.1	331.3	318.7	333.9	350.3	364.0	376.4	387.2
Intérieure 6/	233.1	221.6
Extérieure	70.6	70.5
PIB en milliards de dirhams	443.7	443.7	456.0	456.0	492.3	524.6	561.8	602.5	646.8

Tableau 6. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2004–2010 (fin) 1/

	Budget	Est.	Budget	Projections					
	2004	2004	2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	(en pourcentage du PIB)								
Recettes 2/	23.3	25.1	24.3	26.4	25.9	26.0	26.1	26.1	26.2
Recettes fiscales 2/	21.5	22.7	22.3	24.2	23.9	24.0	24.1	24.1	24.2
Impôts directs	7.5	8.2	8.2	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7
Contributions indirectes	9.6	9.9	9.9	10.5	10.4	10.5	10.6	10.7	10.8
Droits de douane	2.7	3.0	2.6	3.5	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2
Autres recettes fiscales	1.7	1.6	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	1.8	2.4	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Dépenses et prêts nets (hors Fonds Hassan II)	29.0	30.5	29.8	31.6	29.7	29.6	29.0	28.7	28.3
Dépenses courantes	22.6	23.7	23.5	25.2	22.8	22.2	21.2	20.6	20.0
Salaires	12.5	12.8	13.3	13.5	12.5	11.9	11.2	10.7	10.2
Subventions alimentaires et aux produits pétroliers 3/	0.8	1.8	0.7	1.9	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0
Intérêts	3.9	3.9	3.8	3.8	4.1	4.1	4.0	3.9	3.8
Autres dépenses courantes	5.4	5.2	5.6	6.0	5.8	6.0	6.0	6.0	6.0
Dépenses d'équipement (budget) 4/	4.1	4.6	3.9	3.9	4.4	4.9	5.2	5.5	5.8
Fonds routier	0.5	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Transferts aux administrations locales 5/	1.8	2.0	2.0	2.2	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
Prêts nets	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	0.0	0.8	0.0	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Solde budgétaire global, base engagements (hors dépenses par Fonds Hassan II)	-5.7	-4.6	-5.5	-4.7	-3.5	-3.3	-2.6	-2.2	-1.8
Dépenses du <i>Fonds Hassan II</i>	1.0	0.3	0.4	0.8	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Solde budgétaire global, base engagements, (y compris Fonds Hassan II)	-6.7	-4.9	-5.9	-5.5	-3.9	-3.7	-3.0	-2.6	-2.1
Dons	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Produit des privatisations et de la licence GSM	2.7	2.3	2.6	2.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3
Variation des arriérés	0.0	0.4	-3.0	-3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, y compris Fonds Hassan II, dons & privatisations)	-3.7	-1.8	-6.2	-5.8	-3.1	-3.1	-2.4	-2.1	-1.7
Financement	3.7	1.8	6.2	5.8	3.1	3.1	2.4	2.1	1.7
Financement intérieur	5.1	3.6	6.9	6.6	4.0	4.0	3.3	2.8	2.4
Financement extérieur	-1.5	-1.7	-0.8	-0.8	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.7
Pour mémoire :									
Solde courant	0.7	1.4	0.9	1.2	3.1	3.8	4.8	5.5	6.3
Solde primaire	-2.8	-1.0	-2.1	-1.8	0.2	0.4	1.0	1.4	1.7
Solde primaire, y compris dons et privatisations	0.3	1.6	0.6	1.0	1.0	0.9	1.6	1.9	2.1
Dette de l'administration centrale (fin de période) 6/	68.4	65.8	72.7	69.9	67.8	66.8	64.8	62.5	59.9
Intérieure 6/	52.5	49.9
Extérieure	15.9	15.9

Sources : Ministère de l'économie et des finances; estimations des services du FMI.

1/ Y compris le Fonds Hassan II.

2/ Y compris les droits affectés aux subventions alimentaires (équivalents tarifaires) et les recettes du Fonds routier.

3/ Y compris les subventions alimentaires financées par les droits de douane (équivalents tarifaires).

4/ Dépenses d'équipement hors Fonds routier et hors dépenses d'investissement par le *Fonds Hassan II*.

5/ Correspondent à 30 % des recettes de la TVA.

6/ Dette brute y compris le crédit net de la banque centrale.

Tableau 7. Maroc — Structure des recettes et comparaisons internationales

	1990	1995	2000	2004								
(en pourcentage du PIB)												
Total des recettes	24.0	23.9	26.2	25.1								
Recettes fiscales	21.8	22.0	24.1	22.7								
Impôts directs	5.5	5.7	7.6	8.2								
Contributions indirectes	9.4	10.7	10.3	9.9								
Droits de douane	4.7	4.2	4.7	3.0								
Autres taxes	2.1	1.4	1.5	1.6								
Recettes non fiscales	2.1	1.9	2.1	2.4								
(en pourcentage des recettes totales)												
Total des recettes	100.0	100.0	100.0	100.0								
Recettes fiscales	91.1	92.1	92.0	90.5								
Impôts directs	23.2	24.0	28.9	32.8								
Contributions indirectes	39.3	44.7	39.5	39.4								
Droits de douane	19.7	17.6	17.9	11.9								
Autres taxes	8.9	5.8	5.7	6.4								
Recettes non fiscales	8.9	7.9	8.0	9.5								
(Comparaisons des recettes fiscales en pourcentage du PIB) 1/												
Moyenne 1997–2001	OCDE	Europe centrale	Russie et CEI	Afrique	Amérique latine	Asie	Moyen-Orient					
Recettes fiscales :	29.4	28.4	16.8	17.4	17.2	13.7	13.8					
Impôts directs	9.8	5.5	2.1	4.8	3.8	4.4	4.9					
Cont. indirectes	10.0	11.8	8.2	4.8	7.2	5.3	3.9					
Droits de douane	0.6	1.2	1.3	6.8	3.1	3.1	3.1					
Autres	9.0	9.9	5.2	1.0	3.1	0.9	1.9					
Égypte Iran Jordanie Liban Tunisie Maroc												
	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>
Recettes fiscales	16.7	16.0	6.2	11.6	14.4	15.9	9.2	16.6	19.5	26.0	21.8	24.1
Impôts directs	4.4	6.0	2.4	3.8	4.3	4.5	1.3	2.9	3.3	5.6	5.5	7.6
Cont. Indirectes	3.1	6.0	0.7	3.8	2.7	8.1	0.8	9.3	6.6	11.1	9.4	10.3

Sources : autorités marocaines et estimations des services du FMI.

1/ Crandall, W., et J-P Bodin, projet de Document de travail du FMI, "L'administration des recettes au Moyen-Orient".

Tableau 8. Maroc — Indicateurs de la solidité du secteur financier, 1998–2004

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	Dec.						
Nombre de banques	21	21	21	19	18	18	17
Ratios de fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés en fonction du risque*	12.6	12.1	12.8	12.6	12.2	9.3	10.2
Banques commerciales 1/	13.1	13.0	14.7	15.3	15.3	13.0	13.5
Fonds propres de catégorie 1/actifs pondérés	12.6	12.1	12.8	12.6	12.2	9.3	13.4
Fonds propres (valeur nette)/actifs	10.3	10.0	9.8	8.7	8.5	7.6	7.6
Composition et qualité des actifs							
Répartition sectorielle des prêts/total des prêts*							
Agriculture	13.4	12.7	11.7	10.7	9.9	10.5	9.2
BTP	19.3	19.5	19.2	18.9	20.1	22.4	25.2
Industrie	17.6	15.5	15.6	15.8	17.7	19.6	18.8
Administration publique	4.9	4.3	3.8	3.5	4.1	3.5	3.9
Commerce	9.6	9.9	9.9	9.4	8.4	8.3	7.7
Tourisme	3.5	3.2	2.8	3.6	4.5	4.8	3.7
Autres	31.7	34.9	37.0	38.1	35.4	30.9	31.5
Répartition géographique des prêts/total des prêts							
Casablanca	62.9	64.8	56.7	56.7	56.3	54.1	57.9
Marrakech	3.5	3.2	3.9	3.6	3.9	4.3	4.0
Rabat	9.9	8.9	16.0	15.9	15.8	15.9	14.9
Prêts improductifs/prêts bruts*							
Banques commerciales 1/	8.9	9.1	9.1	10.7	11.2	12.3	12.4
Prêts improductifs, nets des provisions/fonds propres*							
Banques commerciales	11.9	12.8	15.0	19.9	18.7	23.3	20.5
Coefficient de provisionnement							
Banques commerciales	61.6	51.9	47.8	52.9	54.7	54.9	59.3
Fortes expositions/fonds propres*	67.6	68.7	68.5	69.8	71.5	71.5	72.2
Fortes expositions/fonds propres*	159.0	196.0	212.0	194.0	149.4	175.3	...
Gains et rentabilité							
Rendement des actifs investis*							
Banques commerciales	0.9	0.7	0.7	0.9	0.3	-0.2	0.8
Banques commerciales	1.1	1.1	1.1	1.1	0.6	0.5	0.9
Rendement des fonds propres*							
Banques commerciales	9.5	8.2	8.1	10.2	1.9	-2.1	10.9
Banques commerciales	12.4	12.5	13.0	12.7	6.4	6.4	10.7
Marge d'intérêt/revenu total*	15.0	73.4	80.0	77.8	82.0	82.4	80.7
Dépenses hors intérêts/revenu brut*	46.8	47.4	49.1	46.2	53.4	53.4	51.2
Frais de personnel/dépenses hors intérêts	29.0	27.5	26.0	26.8	22.5	19.8	20.0
Revenu des transactions/revenu total	13.6	14.5	18.1	20.6	17.7	18.2	20.7
Marge entre taux créateur et débiteur de référence	5.5	5.3	5.1	4.8	4.5	4.2	...
Liquidité							
Liquidités/au total des actifs*	62.7	58.5	123.1	122.3	120.8
Liquidités/total des engagements à court terme*	24.1	22.9	20.4	22.7	26.9	30.5	28.9
Dépôts clients/total des prêts (non-interbancaires)	113.5	112.0	113.4	120.3	125.9	127.8	131.7
Éléments de passif en devises/total des passifs	7.1	7.4	5.6	4.9	4.3	3.8	3.1
Marge moyenne entre taux offert/demandé sur le marché des titres	3.8	6.0	4.6	6.6
Ratio de chiffre d'affaires journalier moyen sur le marché des titres	6.8	5.6	5.4	4.8
Sensibilité au risque de marché							
Positions nettes en devises/fonds propres*	...	2.1	5.8	4.4	3.3	4.0	9.2

Source : autorités marocaines.

* Fait partie de la "série de base" d'indicateurs de la solidité financière.

1/ Non compris les banques publiques spécialisées.

Tableau 9. Maroc — Situation monétaire, 2001–2005

	2001	2002	2003	2004	Proj. 2005
(En millions de dirhams)					
Avoirs extérieurs nets	102,605	111,269	128,266	146,163	149,791
Autorités monétaires	99,920	104,979	123,156	137,123	140,751
<i>dont :</i>					
Réserves brutes	96,640	101,760	120,012	134,001	137,629
Position nette au FMI	1,023	974	916	899	899
Banques créatrices de monnaie	2,685	6,290	5,110	9,040	9,040
Avoirs intérieurs nets	224,806	236,931	249,878	260,448	280,261
Crédit intérieur	294,257	305,944	323,629	334,166	352,240
Crédit net à l'État	85,610	89,470	89,098	82,725	77,799
Système bancaire	78,348	82,086	81,415	75,015	70,015
Bank Al-Maghrib	5,187	5,163	4,292	2,982	-2,018
<i>dont</i> dépôts 1/	-10,806	-11,322	-13,801	-15,484	-20,484
Banques créatrices de monnaie	73,161	76,923	77,123	72,033	72,033
Trésor-FMI	-1,023	-974	-916	-899	-899
Crédit à l'économie	208,647	216,474	234,531	251,441	274,441
Autres engagements, nets	69,451	69,013	73,751	73,718	71,979
Monnaie et quasi-monnaie	327,411	348,200	378,144	406,611	430,052
Monnaie	243,117	264,863	290,784	318,870	337,253
Circulation fiduciaire hors banques	66,025	69,556	74,890	79,439	84,019
Dépôts à vue	177,092	195,307	215,894	239,431	253,234
Quasi-monnaie	84,294	83,337	87,360	87,741	92,799
(Variation annuelle en pourcentage)					
Avoirs extérieurs nets	85.7	8.4	15.3	14.0	2.5
Avoirs intérieurs nets	-2.8	5.4	5.5	4.2	7.6
Crédit intérieur	0.4	4.0	5.8	3.3	5.4
Crédit net à l'État	-7.4	4.5	-0.4	-7.2	-6.0
Crédit à l'économie	4.0	3.8	8.3	7.2	9.1
Monnaie et quasi-monnaie	14.2	6.3	8.6	7.5	5.8
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large)					
Avoirs extérieurs nets	16.5	2.6	4.9	4.7	0.9
Crédit intérieur	0.4	3.6	5.1	2.8	4.4
Crédit net à l'État	-2.4	1.2	-0.1	-1.7	-1.2
Crédit à l'économie	2.8	2.4	5.2	4.5	5.7
Autres avoirs, nets	-2.7	0.1	-1.4	0.0	0.4
Pour mémoire :					
Vitesse de circ. de la monnaie (PIB/M3)	1.17	1.14	1.11	1.09	1.06
Vit. circ. de la monnaie (PIB non-agr./M3)	0.99	0.96	0.92	0.92	0.91
Crédit à l'économie/PIB (en pourcentage)	54.5	54.4	55.9	56.7	60.2
Crédit à l'économie/PIB non agr. (en %)	64.5	64.9	67.1	67.4	70.1
Prêts non productifs/prêts bruts (en %) 2/	16.8	17.2	18.1	19.4	...
<i>dont</i> banques commerciales	10.7	11.2	12.3	12.4	...
Prêts non prod. nets de provisions/capital (en %)	55.5	57.1	66.5	61.9	...
<i>dont</i> banques commerciales	19.9	18.7	23.3	20.5	...
Ratio de fonds propres (en %)	12.6	12.2	9.3	10.2	...
<i>dont</i> banques commerciales	15.3	15.3	13.0	13.5	...
Avoirs liquides/total avoirs (en %)	...	123.1	122.3	120.8	...
Dette intérieure non bancaire/PIB (en %)	26.1	31.7	35.3	38.1	41.9
Crédit à l'État/dette intérieure (en %)	48.8	46.8	42.4	36.6	30.4
Taux d'intérêt débiteur (en %)	8.9	8.5	8.1	7.8	...
Taux d'intérêt sur les dépôts (en %)	5.0	4.5	3.8	3.6	...
Taux du marché monétaire (en %)	4.4	3.0	3.2	2.4	...
DH/dollar EU, fin de période	11.51	10.38	8.75	8.22	...

Sources : Bank Al-Maghrib; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend le *Fonds Hassan II*.

2/ Ce ratio était de 19,6 à la fin de juin 2004.

Tableau 10. Maroc — Indicateurs macroéconomiques, 2001–2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(Variation en pourcentage)											
Croissance du PIB réel	1.0	6.3	3.2	5.5	4.2	1.0	5.9	4.5	5.0	5.1	5.3
Croissance du PIB réel non agricole	3.6	3.6	2.8	3.5	4.7	4.0	4.3	4.7	5.3	5.5	5.6
Inflation (IPC)	1.9	0.6	2.8	1.2	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Croissance des exportations en dollars EU	-1.6	6.9	9.2	16.7	16.4	5.8	6.7	6.7	7.2	7.4	7.6
Coef. marginal de capital 1/	6.5	4.4	8.6	6.1	4.4	5.9	4.9	4.5	4.2	4.2	4.1
Croissance de l'emploi	0.3	0.9	2.5	4.6	3.6	1.0	4.5	3.1	3.3	3.4	3.4
(En pourcentage du PIB)											
Investissement brut	23.7	22.9	22.7	24.1	25.0	24.6	25.4	25.8	26.2	26.5	26.8
Administrations publiques	3.0	2.9	2.8	2.6	2.7	2.6	2.6	2.9	3.0	3.2	3.3
Secteur privé 2/	20.7	20.0	19.9	21.4	22.4	22.0	22.8	22.9	23.2	23.4	23.5
<i>dont</i> : Constitution de stocks		0.6	-0.2	0.1	0.5	-0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Épargne nationale	22.3	27.6	26.8	27.7	27.3	23.7	25.3	25.2	25.1	24.7	24.3
Administrations publiques	0.7	0.9	1.9	1.3	1.4	1.2	3.1	3.8	4.8	5.5	6.2
Secteur privé 2/	21.6	26.7	24.9	26.5	25.8	22.5	22.2	21.5	20.3	19.2	18.0
Épargne extérieure (= solde des transactions courantes)	-1.4	4.8	4.1	3.6	2.2	-0.9	-0.2	-0.6	-1.2	-1.8	-2.6
Dettes extérieures totales 3/	55.0	47.8	41.0	35.1	30.8	30.2	27.7	25.8	23.9	22.2	20.7
PIB (en milliards de dollars EU)	33.3	33.9	36.1	43.8	50.0	53.0	57.0	60.8	65.1	69.9	75.1
Solde budgétaire 4/	-6.4	-5.7	-4.7	-5.3	-4.9	-5.5	-3.9	-3.7	-3.0	-2.6	-2.1
Solde primaire	-1.1	-0.8	-0.3	-1.2	-1.0	-1.8	0.2	0.3	1.0	1.3	1.7
Besoin de financement	2.5	2.4	4.5	2.9	1.8	5.8	3.1	3.1	2.5	2.1	1.7
Ratio de la dette publique 5/	81.5	74.7	71.4	68.5	65.8	69.9	67.8	66.8	64.8	62.5	59.9
Recettes des privatisations	0.0	6.1	0.2	2.9	2.3	2.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3
Arriérés	3.9	-2.9	-0.1	-0.5	0.4	-3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Ministère des finances; Bank Al-Maghrib; estimations et projections des services du FMI.

1/ Ratio formation de capital fixe non agricole/variation du PIB non agricole.

2/ Y compris les entreprises publiques.

3/ Y compris la dette privée.

4/ Solde global de l'administration centrale, hors recettes des privatisations et de la vente de la licence GSM, mais comprenant les dépenses du Fonds Hassan II.

5/ Dette intérieure et extérieure brute de l'administration centrale, nette du crédit de la banque centrale, fin de l'année civile.

Tableau 11. Maroc — Balance des paiements, 2004–2010
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Est.	Projections					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte des transactions courantes	1,109	-455	-92	-352	-761	-1,293	-1,932
Balance commerciale	-6,489	-8,505	-8,521	-9,306	-10,234	-11,300	-12,490
Exportations, f.à b.	9,739	10,191	10,870	11,536	12,319	13,180	14,131
Agriculture	1,532	1,633	1,753	1,851	1,954	2,064	2,204
Phosphates et produits dérivés	1,625	1,819	1,912	1,992	2,118	2,267	2,428
Importations, f.à b.	-16,228	-18,696	-19,391	-20,842	-22,553	-24,480	-26,621
Pétrole	1,639	2,157	2,301	2,399	2,520	2,666	2,857
Biens d'équipement	3,881	4,189	4,445	4,888	5,381	5,934	6,531
Produits alimentaires	1,534	2,461	2,024	2,097	2,205	2,322	2,446
Services	3,388	3,724	4,097	4,425	4,772	5,143	5,550
Recettes du tourisme	3,920	4,267	4,567	4,946	5,354	5,796	6,283
Revenus	-651	-740	-841	-806	-783	-764	-767
Transferts	4861	5066	5172	5335	5484	5629	5776
Transferts privés (nets)	4,729	4,957	5,064	5,226	5,375	5,520	5,667
Transferts des Marocains travaillant à l'étranger	4,218	4,459	4,551	4,695	4,828	4,958	5,090
Dons officiels (nets)	132	109	109	109	109	109	109
Compte de capital	-8	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Compte d'opérations financières	982	680	1,942	2,036	2,268	2,518	2,790
Investissement direct 1/	822	1,316	1,219	1,221	1,357	1,509	1,679
Privatisation	0	1,442	347	232	232	232	232
Investissement de portefeuille 2/	529	9	8	8	8	8	9
Autres	-370	-645	714	807	903	1,000	1,102
Flux privés 3/	781	-220	873	931	998	1,070	1,151
Prêts publics à moyen et à long terme (net)	-1,151	-425	-159	-125	-95	-70	-48
Décaissements	925	1,338	1,621	1,634	1,646	1,659	1,672
Amortissement	-2,076	-1,763	-1,780	-1,758	-1,741	-1,729	-1,720
Accumulation d'actifs de réserve (- accroissement)	-1835	-220	-1844	-1679	-1501	-1219	-853
Erreurs et omissions	-268	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:							
Volume des exportations de marchandises (variation en %)	5.7	2.1	5.8	5.5	5.7	5.8	5.9
Volume des importations de marchandises (variation en %)	5.7	9.2	3.6	7.2	7.6	7.8	7.8
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-13.0	-16.0	-14.9	-15.3	-15.7	-16.2	-16.6
Solde extérieur courant (% du PIB)	2.2	-0.9	-0.2	-0.6	-1.2	-1.9	-2.6
Hors dons officiels (% du PIB)	2.0	-1.1	-0.4	-0.8	-1.3	-2.0	-2.7
Termes de l'échange (variation en %)	-10.8	-3.1	0.8	0.4	0.4	0.4	0.3
Hors pétrole	-10.3	-0.5	0.8	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Impact d'une hausse de 1 dollar EU des prix du pétrole (millions de dollars EU)	43.4	45.5					
Réserves officielles brutes 4/	16,346	16,021	17,878	19,568	21,082	22,317	23,188
(En mois d'importations de biens et services hors facteurs)	10.0	8.6	9.3	9.5	9.4	9.2	8.8
Service de la dette en % des exportations de biens de services hors facteurs et des transferts MRE 5/	12.8	10.6	10.9	10.4	9.7	9.1	8.5
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (milliards de dollars EU)	14.0	13.6	13.4	13.3	13.2	13.1	13.1
En pourcentage du PIB	26.0	25.7	23.5	21.9	20.3	18.8	17.5
DH/dollar EU, moyenne de la période	8.87
DH/dollar EU, fin de période	8.22
Cours du pétrole (dollar EU/baril)	37.8	47.4	47.5	46.3	45.0	44.0	43.5

Sources : Ministère des finances, Office des Changes; estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2005, une entreprise non résidente (Vivendi) a vendu une part de ses actions dans Maroc Télécom à une société résidente

2/ L'augmentation enregistrée en 2004 est due à la vente de la participation de l'Etat dans Maroc Télécom aux bourses de Casablanca et de Paris,

3/ Comprend les prêts que les banques marocaines ont accordé en 2003 et accorderont en 2005 à l'entreprise (Vivendi) qui acquies une part de Maroc Télécom en 2003 et d'autres actions en 2005.

4/ Hors position de réserve au FMI.

5/ Dette contractée ou garantie par l'État.

Tableau 12. Maroc — Viabilité de la dette extérieure, 2000-2010
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Projections					Solde courant hors intérêts stabilisant 6/	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
Dette extérieure	53.9	46.9	43.5	38.4	33.2	30.1	27.7	25.8	24.0	22.3	20.7	-4.2
Variation de la dette extérieure	-2.2	-7.0	-3.4	-5.1	-5.2	-3.1	-2.4	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-1.6
Flux générateurs d'endettement reconnus (4+8+9)	3.5	-13.7	-8.2	-16.6	-8.6	-3.5	-4.1	-3.2	-2.6	-1.9	-2.5	-3.5
Déficit extérieur courant, hors paiements d'intérêts	-1.5	-7.3	-6.2	-5.3	-3.5	-0.2	-0.9	-0.5	0.2	0.9	1.7	0.2
Déficit de la balance des biens et services	6.3	3.3	3.1	3.9	6.2	9.0	7.8	8.0	8.4	8.8	9.2	9.0
Exportations	31.4	32.9	33.8	32.5	33.1	33.0	32.8	32.8	32.9	32.9	32.9	32.9
Importations	37.6	36.2	36.9	36.4	39.3	42.1	40.6	40.9	41.2	41.7	42.1	42.1
Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement (négatif)	-1.1	-8.0	-1.3	-5.3	-1.6	-2.5	-2.1	-2.0	-2.1	-2.2	-3.6	-2.5
Représentation dynamique de la dette 1/	6.1	1.7	-0.8	-6.0	-3.5	-0.8	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.9	2.6	2.1	1.7	1.3	1.1	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-3.3	-1.4	-2.0	-1.4	-0.3	-1.6	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1
Contribution des variations des prix et du taux de change 2/	3.8	2.4	-1.4	-5.7	-3.3	-1.6	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Résiduelle, y compris variations des avoirs extérieurs bruts (2-3)	-5.7	6.7	4.8	11.4	3.5	0.4	1.7	1.3	0.8	0.2	0.9	0.9
Ratio dette extérieure / exportations (en pourcentage)	171.9	142.5	128.8	118.1	100.3	91.1	84.4	78.6	72.9	67.7	62.8	62.8
Besoin de financement brut extérieur (en milliards de dollars EU) 3/	3.3	1.1	1.4	1.8	1.1	3.5	3.2	3.5	3.9	4.4	5.0	5.0
En pourcentage du PIB	9.8	3.2	3.9	4.2	2.2	6.6	5.6	5.7	5.9	6.3	6.7	6.7
Principales hypothèses macroéconomiques et financières												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	6.3	3.2	5.5	4.2	1.0	5.9	4.5	5.0	5.1	5.3	4.4
Appréciation du taux de change (valeur en dollar EU de la monnaie locale, variation en pourcentage)	-7.7	-6.0	2.6	15.1	8.0	3.1	0.6	7.7	0.1	0.1	0.1	0.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-6.3	-4.3	3.2	15.0	9.5	2.4	8.5	5.0	2.1	2.1	2.1	2.1
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	4.9	4.9	4.7	4.6	3.8	5.1	0.8	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3
Croissance des exportations (en dollars EU, en pourcentage)	-1.6	6.9	9.2	16.7	16.4	8.2	7.0	5.8	6.7	7.2	7.4	7.6
Croissance des importations (en dollars EU, en pourcentage)	4.9	-2.1	8.4	19.8	23.3	8.1	9.8	13.4	3.7	7.4	8.1	8.4
Solde extérieur courant, hors paiements d'intérêts	1.5	7.3	6.2	5.3	3.5	3.7	2.1	0.2	0.9	0.5	-0.2	-0.2
Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement	1.1	8.0	1.3	5.3	1.6	2.6	2.1	2.0	2.1	2.2	2.2	2.4
A. Autres scénarios												
A.1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-2010 4/						30.1	25.5	20.4	14.9	8.9	3.7	-2.6
A.2. Choc particulier au pays en 2005, avec réduction de la croissance du PIB (par rapport au scénario de référence) d'un écart-type 5/						30.1	27.7	25.8	24.0	22.3	20.7	-4.2
A.3. Les variables retenues sont en rapport avec les prévisions concernant le marché en 2005-2010						30.1	27.7	25.8	24.0	22.3	20.7	-4.2
B. Tests conjugués												
B.1. Le taux d'intérêt nominal correspond à la moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006						30.1	28.5	27.3	25.4	23.7	22.0	-4.2
B.2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						30.1	31.9	33.7	31.3	28.8	26.2	-5.4
B.3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						30.1	33.1	37.0	34.3	31.5	28.6	-5.9
B.4. Le solde courant, hors charges d'intérêts, correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						30.1	29.1	28.1	26.2	24.4	22.8	-4.2
B.5. Combinaison de B.2-B.4 avec des chocs de l'écart-type						30.1	32.6	35.0	32.5	30.2	28.0	-5.7
B.6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2005						30.1	39.8	37.3	34.6	31.7	28.8	-5.9

1/ Observez en multipliant $[r - g - r(1+r) + \text{ent}(1+r)](1+g+r+r^2)$ par le stock de la dette de la période précédente, avec $r =$ taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; $r =$ variation du déflateur du PIB en \$ EU; $g =$ taux de croissance du PIB réel; $e =$ appréciation nominale (hausse, mesurée en \$ EU, de la valeur de la monnaie nationale) et $\alpha =$ dette en monnaie nationale/dette extérieure totale.

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change s'obtient en multipliant $[r(1+g) + \text{ent}(1+r)](1+g+r+r^2)$ par le stock de la dette de la période précédente, rajoutée lorsque la monnaie nationale s'appréécie ($e > 0$) et que l'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) augmente.

3/ Correspond au déficit extérieur courant, plus l'amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

4/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, le taux d'intérêt exprimé en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

5/ L'évolution d'autres variables clés que celles supposées dans le cadre de ce scénario est analysée dans le corps du texte.

6/ Équilibre constant à long terme qui stabilise le ratio d'endettement, dans l'hypothèse où les variables clés (croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, la croissance du déflateur exprimée en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année de projection.

Moyenne historique sur 10 ans

Écart-type sur 10 ans

Moyenne projetée

MAROC — RELATIONS AVEC LE FMI

Au 30 avril 2005

I. Statut : Date d'admission : 25 avril 1958; Régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	588,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Maroc	517,76	88,02
Position de réserve au FMI	70,44	11,98
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	85,69	100,00
Avoirs	67,75	79,07

IV. Encours des achats et des prêts : Néant**V. Derniers accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
Accord de confirmation	31/01/1992	31/03/1993	91,98	18,40
Accord de confirmation	20/07/1990	31/03/1991	100,00	48,00
Accord de confirmation	30/08/1988	31/12/1989	210,00	210,00

VI. Obligations envers le FMI (projections) :
(Millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Principal					
Commissions/intérêts	<u>0,31</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>
Total	<u>0,31</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>	<u>0,45</u>

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE : Sans objet

Régime de change

Le Maroc applique un régime de change exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Certaines restrictions s'appliquent toutefois, pour des raisons de sécurité, à l'Irak et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie-et-Monténégro), conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le taux de change est déterminé librement sur le marché des changes interbancaire créé en 1996. Bank Al-Maghrib (BAM) intervient sur le marché pour maintenir le taux de change à l'intérieur de la fourchette cible définie autour d'un taux central fixe. Le taux de change central du dirham marocain est rattaché à un panier de monnaies des principaux partenaires commerciaux du Maroc. En 2001, les autorités ont modifié ce panier en augmentant le coefficient de l'euro afin de mieux prendre en compte l'importance du commerce extérieur avec les pays de l'UE. La BAM fixe les taux quotidiens pour les monnaies du panier en fonction des variations de la valeur du panier. Les taux de la plupart des monnaies cotées au Maroc sont établis en fonction du taux de change quotidien du dirham en euro et des taux croisés de ces monnaies par rapport à l'euro sur les marchés des changes internationaux. En janvier 2005, le DTS valait 13,09 dirhams marocains.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Maroc se tiennent selon le cycle de 12 mois. Les derniers entretiens relatifs aux consultations ont eu lieu à Rabat, du 12 au 23 février 2004. Le Conseil d'administration y a mis un terme le 5 mai 2004.

Assistance technique

16–29 février 2000 : Département des statistiques — Suivi de la mise en application des conseils sur l'amélioration des statistiques des administrations publiques

7–22 novembre 2000: Département des finances publiques — Conseils sur la mise en place d'un programme de modernisation de la politique fiscale et de l'administration de l'impôt

16–30 janvier 2002 : Département des statistiques — Mission sur le module de données pour les Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC)

9–20 février 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Cadre de la politique monétaire

17–24 mai 2004 : Département des finances publiques — Modernisation du régime fiscal et de son administration.

28 juin–7 juillet 2004: Département des finances publiques — Mission sur le module de finances publiques pour les Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC)

2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Missions itinérantes — système d'évaluation interne du crédit.

Représentant résident : Néant

MAROC — RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(Au 31 mars 2005)

Le portefeuille de la Banque mondiale au Maroc (mesuré d'après le nombre de prêts en cours et de fonds fiduciaires, et du montant des engagements à ce jour) comprend pour l'exercice 2005 16 opérations (10 prêts de la BIRD et 6 fonds fiduciaires), soit des engagements s'élevant à 325 millions de dollars E.U. environ. Les décaissements au titre des projets d'investissement se chiffrent à 26,3 millions de dollars pour l'exercice 2004, et devraient atteindre 34,2 millions de dollars (selon les projections) au cours de l'exercice 2005. Par rapport aux moyennes des indicateurs de la Banque, il existe une marge d'amélioration pour les principaux indicateurs des décaissements. En effet, le ratio de décaissements du portefeuille du Maroc a reculé de 15,5 % pour l'exercice 2002 à 10,3 % pour celui de 2004, et s'établit actuellement à 8,1 % pour l'exercice 2005, nettement en deçà de la moyenne globale et régionale de la Banque.

Bien que la qualité du portefeuille se soit améliorée ces cinq dernières années, un renforcement de la capacité institutionnelle d'exécution des projets s'impose. Un examen de la performance du portefeuille-pays (CPPR) a été réalisé en juin 2002 dans le cadre d'une démarche participative, et un examen de suivi a eu lieu en février 2003. Un nouveau CPPR est prévu pour mai 2005 afin d'aborder cette question dans le cadre d'une surveillance et d'activités de renforcement des capacités continues fondées sur la participation. Il sera suivi d'examens périodiques en vue de résoudre le problème du faible taux de décaissement et de réévaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures essentielles convenues pour améliorer la gestion des projets et du portefeuille.

De l'exercice 1999 à l'exercice 2001, la Banque mondiale a fourni au Maroc une assistance technique de grande ampleur dans le cadre de ses diverses opérations de crédits aux projets ou à l'ajustement sectoriel. Trois prêts à l'ajustement sectoriel ont été approuvés, pour un montant de 416 millions de dollars EU, afin d'aider le gouvernement à établir un cadre macroéconomique solide et à appliquer un vaste programme de réformes portant sur la refonte du secteur public, le développement du secteur privé, la réduction de la pauvreté et la valorisation des ressources humaines, ainsi que le cadre réglementaire des télécommunications. Pour l'exercice en cours, la Banque a approuvé une opération innovante d'un montant de 80 millions de dollars E.U. dans le secteur de l'éducation, et adopté une approche sectorielle qui sera mise en œuvre sous forme d'opération d'investissement financée sur fonds communs. C'est la première fois qu'une approche sectorielle est appliquée dans la région MENA. Elle fait appel aux mécanismes et procédures fiduciaires et techniques de l'emprunteur.

Par ailleurs, des prêts à l'investissement ainsi que des prêts au développement des connaissances et à l'innovation ont été approuvés entre l'exercice 1999 et l'exercice 2003 pour les montants de 89 millions de dollars EU, 7,5 millions de dollars EU, 97,6 millions de dollars EU, 5 millions de dollars EU et 30,9 millions de dollars EU. Ils servent à financer les projets suivants : développement du système juridique et judiciaire (5,3 millions de dollars

EU); développement durable du tourisme côtier (2,2 millions de dollars EU); développement des collectivités fondé sur l'irrigation (32,6 millions de dollars EU); création d'une agence de développement social (5 millions de dollars EU); alphabétisation des adultes (4,1 millions de dollars EU) et développement de l'agriculture irriguée par eaux de pluie (26,8 millions de dollars EU); ils sont pour la plupart conçus suivant une démarche participative et fondée sur l'initiative des collectivités.

Par ailleurs, pour promouvoir le programme de réforme dans les domaines où un accord a été conclu avec les pouvoirs publics, la Banque mondiale a élaboré des produits intermédiaires, de petites opérations d'appui budgétaire étroitement ciblées par exemple. Dans ce contexte, le Conseil des administrateurs a approuvé en juin dernier une opération conçue pour améliorer la gestion du patrimoine de l'État qui relève des ministères sociaux (Prêt à la réforme de la gestion des actifs : 45 millions de dollars EU).

Prévoyant une réduction de ses prêts, en raison de l'abondance des recettes dégagées des privatisations (licence de télécommunications et privatisation), et une détérioration de la situation budgétaire, la Banque mondiale a réorienté progressivement ses activités sur le transfert des connaissances dans le cadre de démarches participatives. Après avoir préparé plusieurs notes traitant de questions sectorielles telles que l'éducation, l'administration et le secteur financier, et leurs perspectives à long terme, la Banque mondiale a apporté au gouvernement marocain un appui analytique et institutionnel important à la réforme du budget et de la fonction publique. Des études économiques et sectorielles programmatiques (EESP) à vocation participative ont été réalisées pour la réforme du secteur public et de la politique des prix. Il est prévu de poursuivre les EESP pour appuyer les réformes dans les domaines des finances publiques, de l'administration publique, de l'agriculture, de l'éducation tertiaire, de la décentralisation et du développement des collectivités municipales.

Sous l'effet des bons résultats dégagés en 2002 et 2003, et compte tenu des plans de réduction du déficit budgétaire à 3 % à l'horizon 2007, la Banque estime que la gestion économique du Maroc semble suivre une trajectoire viable sur le plan budgétaire. Ainsi, le Maroc est maintenant en mesure de contracter des prêts à l'ajustement structurel, comme envisagé dans le scénario de référence amélioré du crédit à l'ajustement structurel (CAS). Ce type de soutien (crédit à l'ajustement) a été récemment sollicité par les autorités marocaines pour la formulation et la mise en œuvre de réformes dans la fonction publique et dans les secteurs financier, de l'éducation, de l'agriculture et du logement.

Deux projets devraient être négociés prochainement et soumis au Conseil des administrateurs avant la fin du présent exercice : un prêt au développement du secteur financier (en principe 200 millions de dollars EU) et un prêt au développement du secteur du logement (en principe 100 millions de dollars EU).

Maroc — Relations financières avec la Banque mondiale

(Au 31 mars 2005)

	Engagements nets (total)	Solde non décaissé						
(Millions de dollars EU)								
Opérations de prêt de la BIRD								
128 prêts clos ^{1/}	7.268							
10 prêts en cours								
- Assainissement & traitement des eaux usées II	28,0					7,5		
- Modernisation de la médina de Fès	9,6					5,1		
- Gestion de la santé	45,7					44,0		
- Développement des collectivités fondé sur l'irrigation	32,6					31,1		
- Agence de développement social	5,0					6,2		
- Alphabétisation des adultes	4,1					4,6		
- Gestion des actifs	45,0					26,6		
- Développement de l'agriculture irriguée par eaux de pluie	26,8					31,2		
- Routes rurales	36,9					37,6		
- Appui à la réforme de l'éducation de base	80,0					78,3		
Total des prêts en cours	313,7					272,2		
Remboursements ^{2/}	5.714,5							
Encours de la dette ^{2/}	2.442,9							
		<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u> ^{2/}
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) ^{3/}								
Engagements	440	7,5	97,6	5	75,9	36,9	180	
Décaissements	411,4	106,8	115,8	52,7	58,7	112,3	119,1	
Service de la dette	514,6	533,9	425,5	427,5	420,5	443,8	444,6	
Principal	298,6	333,3	246,3	270,2	283,9	328,4	381,3	
Intérêts ^{4/}	216	200,6	179,2	157,3	136,6	115,4	63,3	
Transferts nets ^{5/}	-103,2	-426,5	-309,7	-374,8	-361,8	-331,5	-321,8	

1/ Moins annulations, y compris les prêts à l'ajustement mais non les garanties.

2/ Au 28 février 2005.

3/ Les exercices débutent le 1er juillet et prennent fin le 30 juin.

4/ Commissions comprises.

5/ Décaissements moins service de la dette.

MAROC — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Les données économiques et financières disponibles sont communiquées régulièrement aux services du FMI; la plupart sont également publiées ou diffusées sur des sites Web accessibles au grand public. Les données communiquées permettent d'assurer l'exercice efficace de la surveillance.

Une mission sur le module de données pour les Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC), effectuée en janvier 2002, a procédé à un examen des pratiques de diffusion des données du Maroc par rapport aux objectifs du SGDD ainsi qu'à une évaluation en profondeur de la qualité des statistiques des comptes nationaux, de l'IPC, de l'IPP, des finances publiques, des statistiques monétaires et de la balance des paiements. Les autorités étant déterminées à souscrire à la NSDD, la mission a également indiqué quels secteurs avaient besoin d'être renforcés pour répondre aux exigences de cette norme. Une mission ultérieure (avril-mai 2005) a noté que les autorités avaient accompli des progrès remarquables en ce sens. Le Maroc remplit la plupart des critères NSDD en termes de couverture, de périodicité et de rapidité de diffusion. La mission a proposé un plan d'action en vue de résoudre les derniers problèmes. Son application permettrait au Maroc de souscrire à la NSDD d'ici octobre 2005.

Secteur réel

La Direction de la statistique s'emploie également à adopter une nouvelle année de base pour les comptes nationaux (de 1980 à 1998) et à les mettre en conformité avec le *Système de comptabilité nationale 1993*. Ce programme de réforme a bien progressé et la première série de comptes pour 1998-2000 a été définitivement établie. La nouvelle série, qui couvre la période 1998-2004, sera publiée en 2005, une fois les travaux portant sur les années 2001 à 2004 achevés. La révision de l'indice des prix à la consommation devrait également être menée à terme en 2005, l'actualisation des coefficients de pondération s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 2001. Une série chronologique mensuelle cohérente pour l'indice des prix à la production, fondée sur les facteurs de pondération du registre industriel de 1995, a été publiée depuis 1997. S'agissant de la souscription à la NSDD, les autorités doivent produire un indice des salaires/rémunérations et améliorer le degré d'actualité des statistiques du produit intérieur brut. Elles ont l'intention de se prévaloir d'une option d'assouplissement pour l'indice de production industrielle.

Finances publiques

Les statistiques financières de l'administration centrale sont généralement communiquées au Département Moyen-Orient et Asie centrale avec un décalage de quelques mois. Les données de finances publiques transmises par le Maroc aux fins de publication dans l'Annuaire de statistiques de finances publiques (*Government Finance Statistics Yearbook – GFSY*) ne sont pas à jour (aucune nouvelle donnée n'a été transmise depuis trois ans), et leur couverture se limite au budget de l'administration centrale, à la Caisse marocaine de retraite et à la Caisse

nationale de sécurité sociale. Le Maroc ne communique pas au Département des statistiques de données mensuelles ou trimestrielles de l'administration centrale aux fins de publication dans *International Financial Statistics (IFS)* (Statistiques financières internationales — SFI). Une mission d'assistance technique du Département des statistiques organisée en février 1999 et une mission de suivi effectuée en février 2000 ont proposé des moyens de perfectionner l'établissement des données se rapportant à l'administration centrale et aux administrations locales, et elles ont aidé les autorités marocaines à mettre en place des méthodes de consolidation appropriées aux fins de la présentation des données des administrations publiques. La trésorerie générale du Royaume a réalisé des progrès sensibles quant à l'établissement des données des administrations locales et à leur intégration aux données budgétaires de l'administration centrale. Pour tirer parti de ces nouvelles et remarquables données de base, il conviendra probablement de définir plus clairement le partage des responsabilités entre les diverses directions de l'administration. S'agissant du *tableau mensuel des dépenses et des recettes du Trésor*, la mission RONC a recommandé d'effectuer certains reclassements (transferts, privatisations) afin de maintenir le Fonds Hassan II dans le champ couvert par le tableau et, pour les besoins de la diffusion, de compléter le tableau par des données plus détaillées sur le financement et de mieux présenter les données publiées. La mission a généralement préconisé diverses méthodes pour améliorer la présentation des données et les pratiques de diffusion en vue de répondre aux spécifications de la NSDD en matière de statistiques de finances publiques. La dernière mission effectuée dans ce cadre a élaboré un plan d'action pour la production de données relatives aux opérations consolidées de l'administration publique, et prévoit la souscription à la norme d'ici octobre 2005.

Statistiques monétaires et financières

Bank Al-Maghrib met les statistiques monétaires et financières ainsi que d'autres statistiques macroéconomiques à la disposition du grand public par l'intermédiaire de son site web principalement (bkam.ma). La partie statistique du site présente ses publications hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et annuelles. Le délai de diffusion des comptes de la banque centrale et des banques (de 35 à 37 jours) s'est récemment amélioré, mais demeure supérieur à celui prescrit par la norme NSDD (deux semaines). Le degré de ventilation des actifs et passifs financiers par secteur institutionnel résident pourrait être plus détaillé; à l'heure actuelle, ce problème transparaît dans le manque de précision de certains agrégats monétaires, dont les indicateurs de crédit.

Balance des paiements

La mission RONC a observé qu'en règle générale, les statistiques de la balance des paiements du Maroc sont conformes aux concepts et définitions retenus dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Un complément de travaux sera toutefois nécessaire pour mettre en œuvre certaines recommandations ayant trait au champ d'application, à la classification et aux méthodes de comptabilisation. Ainsi, les mesures récemment adoptées pour exclure les effets des variations du taux de change de l'évaluation des opérations sur les avoirs de réserve devraient se poursuivre, et les opérations sur actifs et

passifs en devises des banques intermédiaires avec leurs correspondants bancaires devraient être exclues des opérations sur avoirs de réserve. Par ailleurs, l'Office des Changes (OC) prévoit de considérer les opérateurs des zones franches comme des résidents. Les banques offshore installées au Maroc devraient également avoir le statut de résident. L'OC n'est pas clairement habilité par la loi à établir et à diffuser les statistiques sur la balance des paiements; il doit s'appuyer exclusivement, pour le moment, sur les données des douanes et du contrôle des changes. Or, ces données sont de moins en moins disponibles et trop limitées à mesure que progressent les efforts de libéralisation et que la participation des investisseurs étrangers dans l'économie marocaine s'accroît. L'OC a entamé des démarches législatives qui lui permettraient de recueillir des données directement auprès des agents économiques et d'établir, entre autres, des statistiques sur la dette extérieure privée et la position extérieure globale. De plus, la mission RONC a recommandé la réalisation d'enquêtes trimestrielles sur les entreprises et autres organismes afin d'améliorer la couverture, la classification et l'évaluation des transactions de balance des paiements, notamment en ce qui concerne la transformation des produits, les services de transport et les opérations financières. Depuis mai 1998, l'OC publie, sur son nouveau site Internet, des statistiques mensuelles portant sur le commerce, le tourisme, les transferts privés et les entrées d'investissement direct étranger, conformément au *BPM5*. La qualité des statistiques de la balance des paiements va être sensiblement améliorée par l'intégration prévue des zones franches et des banques offshore situées au Maroc à son territoire économique.

Les autorités sont en train d'établir le formulaire de présentation des données sur les réserves internationales et la liquidité internationale conformément aux prescriptions du SGDD. La mission a proposé de légères corrections aux données disponibles et la diffusion régulière du formulaire. Les autorités doivent également compiler des données trimestrielles sur la dette extérieure pour souscrire au SGDD; les données de base sont disponibles; ces informations devraient être diffusées périodiquement par le Ministère des finances et de la privatisation à compter d'octobre 2005. Les données relatives à la position extérieure globale sont diffusées chaque année dans des délais conformes aux prescriptions du SGDD.

Les données du Maroc sur le secteur extérieur respectent ou surpassent les normes recommandées par le SGDD, sauf en ce qui concerne la publication semestrielle du calendrier du service de la dette extérieure et la publication trimestrielle des statistiques de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La publication trimestrielle des statistiques de la balance des paiements répond aux critères de la NSDD, mais le délai de diffusion, de trois mois, dépasse quelque peu la limite prescrite. Pour respecter les critères de la NSDD, le formulaire type sur les réserves internationales et les liquidités en devises devrait être utilisé et diffusé.

Les dernières informations concernant la balance des paiements et la position extérieure globale reçues du Maroc et publiées dans les SFI ont trait aux données trimestrielles de 2003 pour la première, et aux données annuelles pour 2002 et 2003 (déclarées pour la première fois en 2004) pour la seconde. Qui plus est, le Maroc communique régulièrement au Département des statistiques les données relatives à la liquidité internationale aux fins de publication dans les SFI.

MAROC — TABLEAUX DES PRINCIPAUX INDICATEURS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE SURVEILLANCE
AU 8 JUIN 2005

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données	Périodicité de communication des données ⁶	Périodicité de publication ⁶
Taux de change	05/31/05	05/31/05	T	T	T
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	04/30/05	05/31/05	H	H	H
Monnaie centrale	04/30/05	05/31/05	M	M	M
Masse monétaire au sens large	04/30/05	05/31/05	M	M	M
Bilan de la banque centrale	04/30/05	05/31/05	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	04/30/05	05/31/05	M	M	M
Taux d'intérêt ²	05/31/05	05/31/05	T	T	T
Indice des prix à la consommation	03/31/05	05/31/05	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	03/31/05	05/31/05
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	03/31/05	05/31/05	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	03/31/05	05/31/05	A	A	A
Solde extérieur courant	03/31/05	05/31/05	M	M	M
Exportations et importations de biens et de services	03/31/05	05/31/05	M	M	M
PIB/PNB	12/31/04	05/31/05	T	T	T
Dettes extérieures brutes	03/31/05	05/31/05	T	T	T

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 05/125
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2005 au titre de l'article IV avec le Maroc

Le 29 août 2005, le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Maroc¹.

Informations générales

La situation macroéconomique du Maroc a été stable au cours des quinze dernières années. Grâce au régime de parité fixe et à une politique monétaire prudente, l'inflation est demeurée faible. Le compte extérieur courant est excédentaire depuis 2001, et les réserves de change ont atteint un niveau appréciable. Les déficits budgétaires sont toutefois restés élevés, et les autorités ont utilisé une partie des recettes dégagées des privatisations pour financer la hausse des dépenses.

La croissance a été volatile et insuffisante pour résorber substantiellement la pauvreté et le chômage. Elle s'est établie à 3 % en moyenne sur les dix dernières années. Elle est instable en raison de la dépendance de l'agriculture envers la pluviométrie, et les sécheresses récurrentes ont accentué la pauvreté dans les zones rurales. Le taux de chômage demeure élevé, surtout dans les zones urbaines. Bien que l'expansion du secteur non agricole soit devenue plus résiliente aux chocs de la production agricole, elle est trop faible pour faire reculer sensiblement le chômage.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP fait le point des débats tenus le 29 août 2005 par le Conseil d'administration sur le rapport de la mission.

Le Maroc poursuit son vaste programme de réformes structurelles. De grandes sociétés d'État ont été privatisées, et les entreprises publiques qui subsistent sont en voie de restructuration ou se préparent à la privatisation. S'agissant de la libéralisation des échanges, l'application de l'Accord d'association avec l'Union européenne, le principal partenaire commercial du Maroc, se poursuit selon le calendrier établi. En complément, de nouveaux accords commerciaux ont été signés avec les États-Unis, la Turquie, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Les tarifs NPF ont été ramenés à un taux maximal de 10 % pour les biens faisant l'objet d'un commerce libre avec l'Union européenne. La consolidation du secteur financier est en cours. La promulgation imminente de nouvelles lois concernant le système bancaire et la banque centrale va renforcer le pouvoir de surveillance et l'autonomie de cette dernière. Un nouveau code du travail a été adopté, qui devrait améliorer les relations entre les partenaires sociaux et assouplir le marché du travail. Le gouvernement poursuit ses efforts en vue de combattre la pauvreté, d'améliorer la situation sociale, et de consolider les droits de la femme. L'impact de ces réformes sur le taux de croissance du Maroc devrait se matérialiser à moyen terme.

La situation macroéconomique et financière est demeurée stable en 2004. Si la croissance globale du PIB a ralenti à 4,2 % en raison du déclin de la croissance dans le secteur primaire, celle du PIB du secteur non agricole s'est redressée sous l'effet d'un secteur tertiaire dynamique et de la reprise dans les secteurs minier et énergétique. L'inflation est restée inférieure à 2 %. Le compte des transactions courantes a affiché un excédent, et les réserves de change ont encore augmenté jusqu'à couvrir près de dix mois d'importations de biens et de services, ainsi que la totalité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

Le déficit budgétaire (Fonds Hassan II compris, et hors recettes de privatisation) a reculé de 0,4 % pour atteindre 4,9 % du PIB, baisse qui tient à la bonne tenue des recettes. Certaines mesures n'ont cependant pas favorisé l'assainissement budgétaire. Les dépenses ont été supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation : a) des investissements, par suite de l'accélération de l'exécution des projets; b) de la masse salariale, suite aux nouvelles hausses de salaires; et c) des subventions, du fait que la réforme des subventions alimentaires a été reportée et que le mécanisme d'ajustement des prix pétroliers n'a pas été entièrement mis en œuvre. Les autorités ont pu parer à d'autres augmentations des dépenses ayant trait au tremblement de terre d'El-Hoceima et à une invasion de criquets en procédant à une réaffectation des crédits budgétaires. La dette publique a été ramenée à 66 % du PIB, les recettes de privatisation ayant contribué à financer le déficit.

La campagne agricole défavorable devrait influencer la situation macroéconomique en 2005. Selon les prévisions, le taux de croissance global du PIB s'établira à 1 % environ. Le compte des transactions courantes enregistrera un léger déficit, tenant en partie au niveau élevé des importations de produits alimentaires et à la hausse de la facture pétrolière. Dans tous les cas, la balance globale des paiements restera excédentaire. Le déficit budgétaire devrait se creuser et atteindre 5,5 % environ du PIB (4,7 % du PIB, hors facteurs exceptionnels) malgré les bons résultats persistants des recettes. Les dépenses vont augmenter compte tenu de la hausse des salaires résultant des négociations salariales de 2004, du programme de retraite volontaire, du nouveau programme d'assurance-maladie universelle, du report de la réforme des subventions alimentaires et de l'ajustement partiel, à la mi-mai, des prix intérieurs du pétrole. Le montant élevé des recettes de privatisation permettra de maintenir le ratio de la

dette au PIB à quelque 70 % malgré l'émission de créances visant à couvrir d'anciens arriérés de contribution de l'État aux fonds de pension (2,4 % du PIB).

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent les autorités marocaines d'avoir maintenu la stabilité macroéconomique et d'avoir continué en 2004 à mettre en œuvre leur programme de réformes structurelles. L'inflation est restée faible, la croissance de la production non agricole s'est accélérée et les réserves de change ont encore augmenté. Grâce à la bonne tenue des recettes, le déficit budgétaire a baissé et le ratio de la dette au PIB a diminué. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment s'agissant de la libéralisation des échanges, du secteur financier, des entreprises d'État et du marché du travail.

En dépit de ces bons résultats, les administrateurs notent que la croissance est encore instable et insuffisante pour réduire sensiblement le chômage et la pauvreté. Pour atteindre ces objectifs, ils sont d'avis que le Maroc doit obtenir des taux de croissance élevés et durables de la production non agricole. Dans le contexte de l'intégration croissante du Maroc dans l'économie mondiale, ils estiment qu'une stratégie de croissance élevée inclut nécessairement l'accélération des réformes structurelles et le rééquilibrage des finances publiques. Ils se félicitent donc que les autorités soient résolues à faire diligence pour les réformes structurelles qu'il leur reste à entreprendre dans un contexte de stabilité macroéconomique durable et d'un assainissement des finances publiques.

Bien que la situation budgétaire actuelle et le niveau d'endettement ne présentent pas de risques pour la stabilité macroéconomique à court terme, les administrateurs considèrent que, si elles maintenaient les politiques actuelles, les autorités pourraient avoir plus de mal à absorber les chocs défavorables, ce qui pourrait limiter la croissance. C'est pourquoi ils saluent la réduction du déficit budgétaire ciblée par les autorités à 3% du PIB à moyen terme. Ils s'accordent à dire que pour réaliser cet objectif et le rendre compatible avec une stratégie de forte croissance il faudrait une réforme du système fiscal qui élargirait la base de l'impôt et permettrait une réduction des taux d'imposition, une diminution du ratio de la masse salariale au PIB, une refonte du programme de subventions alimentaires et la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement des prix du pétrole.

Les administrateurs se déclarent satisfaits que les autorités prévoient de mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme pour rehausser l'efficacité des politiques budgétaires. Ils appuient les efforts déployés par les autorités en vue de lancer une réforme fiscale, notamment s'agissant de la TVA, et de présenter conjointement au budget de 2006 un rapport de dépenses fiscales pour faire prendre conscience de la nécessité d'améliorer l'efficacité du système fiscal. Ils encouragent les autorités à entreprendre rapidement une réforme globale de la politique et de l'administration fiscales. Les administrateurs saluent la décision prise par les autorités de poursuivre leur politique de recrutement qui ne relève pas le nombre de fonctionnaires, de mettre en œuvre un système moderne de rémunération et de gestion des ressources humaines et

un programme de retraite/départ volontaire; ils soulignent aussi qu'il est important de contenir les ajustements de salaire et les primes. Les administrateurs saluent l'importance croissante accordée au développement social, notamment moyennant l'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et à l'infrastructure de base, et le développement rural, initiatives qu'il faudra financer dans le cadre des objectifs budgétaires à moyen terme. Ils se réjouissent en outre de ce que les anciens arriérés des fonds de pension aient été reconnus et soutiennent les efforts des autorités en vue d'adopter et de mettre en œuvre un plan exhaustif pour assainir la situation du système de retraite.

Les administrateurs conviennent que les autorités marocaines ont fait des progrès louables pour libéraliser l'économie. Les accords de libre-échange récemment signés avec les États-Unis, la Turquie et les partenaires régionaux contribueront à attirer des investissements directs étrangers et doperaient la croissance et les exportations. Toutefois, pour tirer pleinement parti des avantages de l'intégration commerciale, les administrateurs conseillent vivement aux autorités de simplifier la structure des tarifs et de les réduire davantage et d'éliminer les taux tarifaires variables parallèlement à la réforme du système de subventions alimentaires tout en assurant un soutien ciblé aux groupes vulnérables. Ils notent que les mesures de libéralisation dans le domaine des télécommunications ont contribué au dynamisme actuel du secteur et que celles qui ont trait au transport aérien ont eu un impact positif sur le tourisme. Ils encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts de libéralisation d'autres secteurs de l'économie.

Les administrateurs engagent les autorités à mettre pleinement en application le nouveau code du travail, lequel devrait clarifier les relations entre les partenaires sociaux, et à accélérer les réformes judiciaires qui devraient accroître la confiance des investisseurs. Ils encouragent les autorités à mettre en œuvre le plus rapidement possible les autres mesures qui sont nécessaires pour optimiser le climat des affaires. Ils soulignent plus particulièrement la nécessité d'améliorer la gouvernance et la transparence. Les administrateurs appellent à la prudence s'agissant des exonérations ou des incitations spéciales offertes à certains secteurs pour promouvoir l'investissement.

Les administrateurs se félicitent des efforts que continuent de déployer les autorités en vue de renforcer le secteur financier et de mettre en œuvre les recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier. La promulgation d'une nouvelle législation portant sur la banque centrale et les opérations bancaires consolidera l'autonomie et le pouvoir de supervision de la banque centrale. Les administrateurs ont pris note des progrès accomplis dans la restructuration des trois banques d'État en difficultés. Ils engagent les autorités à accélérer la mise en œuvre des mesures requises pour amener ces banques à respecter les règles prudentielles dès que possible. Les administrateurs encouragent les autorités à s'attaquer aux autres vulnérabilités qui subsistent dans le système financier, notamment le niveau élevé des créances douteuses, et à supprimer les contraintes structurelles pour pouvoir offrir des crédits plus importants et à un coût moindre aux petites et moyennes entreprises, qui représentent le gros du secteur des entreprises du Maroc. Ils applaudissent l'adoption d'un projet de loi destiné à lutter

contre le financement du terrorisme et attendent avec intérêt des mesures en ce qui a trait à la législation contre le blanchiment de capitaux.

Les administrateurs font observer que la parité fixe actuelle du dirham a bien réussi à l'économie et a contribué à maintenir l'inflation à un faible niveau et ils ne constatent aucun signe de désalignement du taux de change. Vu l'intégration croissante du Maroc à l'économie mondiale, ils constatent qu'il serait souhaitable d'opérer une transition progressive vers un régime de taux de change souple. Ils notent avec satisfaction que les autorités sont prêtes à envisager les avantages de différents régimes de change en tenant compte des caractéristiques de l'économie marocaine.

Les administrateurs saluent les efforts déployés par les autorités pour améliorer la base de données statistiques. Ils relèvent notamment les progrès réalisés en vue de satisfaire aux Normes spéciales de diffusion des données et encouragent les autorités à mettre en œuvre le plan d'action convenu qui permettra au Maroc de souscrire au SDDS dans les mois qui viennent.

Les Notes d'information au public (NIP) sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI. L'objectif est de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui-ci.

Maroc — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2000–2005

Quote-part : 588,20 millions de DTS
 Population : 29,8 millions d'habitants
 Revenu par habitant : 1 677 dollars EU (2004)

	2000	2001	2002	2003	2004 Prél	2005 Proj.
	(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)					
Production et revenu						
PIPB nominal	2,5	8,2	3,8	5,5	5,8	2,8
PIB réel	1,0	6,3	3,2	5,5	4,2	1,0
PIB réel non agricole	3,6	3,6	2,8	3,5	4,7	4,0
Déflateur PIB	1,5	1,8	0,6	-0,1	1,5	1,8
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	1,9	0,6	2,8	1,2	1,5	2,0
	(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)					
Secteur extérieur						
Exportations de biens, f. à b.	7,4	7,1	7,8	8,8	9,7	10,2
Exportations de biens, f. à b. (variation en %)	-1,2	-3,7	9,8	11,8	11,2	4,6
Importations de biens, f. à b.	10,7	10,2	10,9	13,1	16,2	18,7
Importations de biens, f. à b. (variation en %)	7,0	-4,6	7,2	20,1	23,9	15,2
Importations de pétrole, f. à b.	1,4	1,3	1,2	1,0	1,6	2,2
Services et revenus nets	0,3	1,1	1,2	1,8	2,7	3,0
Transferts nets	2,5	3,6	3,3	4,1	4,9	5,1
Compte courant (en % du PIB)	-1,4	4,8	4,1	3,6	2,2	-0,9
Solde global (déficit -)	-0,4	3,8	0,6	1,6	1,8	0,2
	(En pourcentage du PIB)					
Administration centrale						
Recettes, hors dons et privatisations	26,2	25,0	24,7	24,5	25,1	26,4
Dépenses totales (y compris <i>Fonds Hassan II</i>)	32,4	31,1	29,9	30,3	30,9	32,4
Solde global 1/	-6,4	-5,7	-4,7	-5,3	-4,9	-5,5
Recettes privatisations et GSM	0,0	6,1	0,2	2,9	2,3	2,6
Solde global, privatisations comprises 1/	-6,4	0,4	-4,5	-2,5	-2,6	-2,9
	(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)					
Monnaie et crédit						
Monnaie au sens large	8,4	14,2	6,3	8,6	7,5	5,8
Taux d'intérêt (taux moyen du marché, en %)	5,4	4,4	3,0	3,2	2,4	...
Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (en milliards de \$ EU, fin de période)	4,8	8,4	10,1	13,9	16,3	16,0
En mois d'importations de biens et services	4,6	8,2	9,1	10,4	10,0	8,6

Dette (à court, moyen et long terme)						
Dette extérieure totale (en milliards de \$ EU)	18,0	15,9	15,7	16,8	16,6	16,0
Dette extérieure totale (en % du PIB)	55,0	47,8	40,9	35,1	30,8	30,2
Dette publique intérieure (en % du PIB) 2/	47,3	45,8	48,1	50,1	49,9	55,2
Dette publique totale (en % du PIB) 2/	81,5	74,7	71,4	68,5	65,8	69,9
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants (en milliards de DH)	354,2	383,2	397,8	419,5	443,7	456,0
PIB aux prix courants (en milliards de dollars EU)	33,3	33,9	36,1	43,8	50,0	...
Taux de change : dirham/\$ EU (moyenne période)	10,63	11,30	11,02	9,57	8,87	...
Taux de change effectif réel (appréciation +)	2,8	-4,1	-0,3	-1,3	-0,6	...
Termes de l'échange (détérioration -)	-7,7	7,6	-7,3	5,7	-10,8	-3,1
Hors pétrole	-2,4	7,9	-8,6	8,5	-10,3	-0,5
Taux de chômage (en pourcentage)	13,7	12,8	12,5	11,4	10,8	...
Urbain	21,5	20,3	18,0	19,3	18,4	...
Rural	5,2	4,2	6,2	3,4	3,1	...

Sources : données communiquées par les autorités marocaines; projections des services du FMI.

1/ Sur la base des engagements, y compris le *Fonds*

Hassan II

2/ Dette brute, crédit net de la banque centrale compris.

Déclaration de M. Daïri, Administrateur suppléant pour le Maroc 29 août 2005

Le Maroc se maintient sur la voie de la stabilité macroéconomique et continue de progresser vers une croissance plus forte, une meilleure résistance aux chocs exogènes et une amélioration des conditions sociales. En 2004, le PIB a affiché un taux de croissance de 4,2 %, en dépit des conséquences de l'invasion acridienne et du séisme d'Al Huceïma, grâce à la meilleure tenue du secteur non agricole. L'inflation est restée modérée et la position extérieure robuste malgré le renchérissement du pétrole et la faible croissance de l'UE, principal partenaire commercial du Maroc. Durant ces deux dernières années le chômage a reculé de 2 points mais il demeure élevé. La situation budgétaire s'est améliorée grâce à la progression des recettes. Des avancées ont été enregistrées dans les principales réformes structurelles destinées à accroître le potentiel de croissance par une meilleure efficacité et un climat des affaires plus propice. La capacité de résistance de l'économie aux aléas climatiques a été nettement renforcée durant ces dernières années grâce à l'amélioration des résultats dans le secteur non agricole. Comme l'indique le graphique 3 du rapport des services du FMI, le PIB non agricole résiste mieux aux fluctuations du PIB agricole. Cela dit, la sécheresse exceptionnelle qui a sévi en 2004-05 a entraîné une chute de près de deux tiers de la production céréalière, ce qui a ramené à 1-1,5 % le taux de croissance projeté pour 2005 en dépit d'une augmentation du taux de croissance du PIB non agricole à 4 %. Les autorités entendent mettre à profit les bons résultats ainsi obtenus pour assurer un taux de croissance plus élevé et plus soutenable et réduire le chômage. Elles sont en outre déterminées à poursuivre la mise en œuvre de politiques prudentes appuyées par une accélération des réformes structurelles.

Politique budgétaire

Des progrès ont certes été accomplis dans le rééquilibrage des finances publiques, qui ont permis de réduire le ratio dette/PIB, mais les autorités estiment qu'il faudra les assainir davantage par des mesures structurelles portant sur les recettes et les dépenses, de manière à étayer plus solidement la soutenabilité budgétaire et créer un environnement plus propice au développement du secteur privé. Elles attachent en outre une grande importance au renforcement de la transparence des finances publiques et au traitement approprié des engagements conditionnels, notamment en ce qui concerne le système de retraites, et ce afin de réduire les vulnérabilités financières.

Les autorités ne pensent pas que dans les circonstances actuelles la situation budgétaire soit insoutenable. En effet, il n'y a pas de pression sur l'inflation, pas plus que sur le solde des transactions courantes ou les taux d'intérêt, et le déficit budgétaire est financé aux taux du marché, tandis que le ratio dette/PIB continue de décroître. Les services du FMI indiquent au paragraphe 4 du rapport que cette diminution du ratio d'endettement tient principalement au produit des privatisations, qui a contribué à financer les déficits budgétaires, et à la conversion de créances en titres de participation. Or, le ratio dette/PIB a baissé en 2000-04 de 15,7 points, alors que le produit des privatisations représentait en termes cumulés 11,6 % du PIB et les conversions de créances et les remboursements anticipés de dette onéreuse représentaient chacun 4 % du PIB, ce qui montre que le produit des privatisations a servi à

réduire la dette et non pas à financer le déficit. Les autorités expriment certaines réserves quant à la façon dont les services du FMI calculent le déficit budgétaire, en excluant le produit des privatisations du fait de sa nature exceptionnelle, alors que les dépenses exceptionnelles du Fonds Hassan II et financées à partir du produit des privatisations sont, elles, incluses. Ces dépenses ne sont pas récurrentes et elles n'entraînent d'ailleurs aucune dépense récurrente de l'État. Elles servent de capital d'amorçage pour financer des investissements réalisés par des organismes non gouvernementaux dans la construction de routes, de logements sociaux et d'autres infrastructures d'importance économique et sociale, et pour restructurer les secteurs prioritaires qui subissent des chocs temporaires.

La situation budgétaire de 2004 a en fait été meilleure que prévu et nettement plus solide que ce qui avait été envisagé durant les dernières consultations. D'après la définition des services du FMI, le déficit global a été réduit de 0,4 % du PIB, du fait d'un meilleur recouvrement des recettes fiscales. Les dépenses non programmées liées à l'invasion acridienne et au séisme, de même qu'une partie du coût des subventions aux prix intérieurs des produits pétroliers, qui n'ont pas suivi la forte montée des cours des marchés internationaux, ont été financées par un redéploiement des autres dépenses.

Il est prévu que le déficit budgétaire se creuse en 2005 mais il importe de souligner plusieurs facteurs exceptionnels. Premièrement, la baisse de la production céréalière entraîne une forte diminution de la croissance du PIB tandis qu'elle génère par ailleurs de nouvelles dépenses car il est nécessaire de compenser, en partie par un redéploiement des dépenses, certaines des pertes subies par le secteur agricole. Deuxièmement, certaines augmentations salariales qui devaient entrer en vigueur en 2004 ont été reportées à 2005 car certaines conditions n'avaient pas été remplies sur le plan réglementaire, mais leur effet commence à compter de 2004. Troisièmement, les dépenses du Fonds Hassan II, exceptionnelles par nature, devraient s'accroître, selon les services du FMI, de 0,5 % du PIB en 2005, mais les autorités estiment que l'augmentation sera plus faible, comme cela s'est produit durant ces dernières années. Enfin, la projection comprend des dépenses exceptionnelles de l'ordre de 0,7 % du PIB correspondant au programme de retraite anticipée (voir ci-après).

Conformément au projet de réforme de la fonction publique et à l'objectif de compression des effectifs, les autorités ont engagé un ambitieux programme de retraite anticipée volontaire qui devrait réduire de 5 à 6 % les effectifs de la fonction publique. Le coût non-récurrent du programme pour 2005 pourrait être élevé et représenter environ 1,5 % du PIB, mais les économies nettes, si l'on tient entièrement compte de l'effet sur les caisses de retraite publiques, devraient entraîner une diminution de la masse salariale de 1 % du PIB par an à moyen terme.

Les autorités restent déterminées à réduire davantage les subventions aux produits alimentaires. Cependant pour que cela réussisse il est essentiel d'agir au moment opportun et de mettre en place un dispositif de protection sociale bien ciblé. Les prix des produits pétroliers ont été relevés à deux reprises en 2005, à l'exception du butane dont les ménages à faible revenu sont les principaux consommateurs. Cela n'a toutefois pas suffi à couvrir entièrement la forte augmentation des prix internationaux. Il importe de noter qu'au Maroc les prix des produits pétroliers intérieurs restent nettement supérieurs aux prix internationaux

du fait du niveau élevé des droits d'accise, qui représentent environ 2 % du PIB. Les autorités saisiront cependant les occasions de relèvement des prix à la lumière de l'évolution du marché et elles entendent revenir le plus tôt possible à une formule d'indexation automatique. Elles ont en outre indiqué qu'elles avaient l'intention de retenir des hypothèses de prix plus réalistes pour la préparation du budget de 2006 et de prévoir des crédits pour apurer les arriérés qui subsistent sur les subventions aux prix des produits pétroliers.

Les autorités entendent accroître les recettes en élargissant l'assiette fiscale, en misant sur l'efficacité et en simplifiant l'administration. Parmi les réformes fiscales récemment mises en œuvre, il convient de mentionner la création d'un service des gros contribuables, la consolidation de l'audit et du recouvrement de la TVA et le remplacement de certains droits d'accise, aux effets perturbateurs, par la TVA, conformément aux recommandations du Département des finances publiques (FAD) du FMI. Les autorités entendent approfondir la réforme fiscale en remaniant et en simplifiant la TVA, en revoyant l'impôt sur le revenu et en réduisant les exonérations. Une mission du FAD devrait se rendre au Maroc au début du mois d'octobre pour examiner les options de réforme fiscale et les besoins en assistance technique.

Une profonde réforme du système de retraites est en cours, en étroite coopération avec la Banque mondiale. L'objectif visé est d'assurer la soutenabilité du système, de réduire les engagements conditionnels et de renforcer la mobilisation de l'épargne. Les caisses de retraite de certaines entreprises publiques ont été mises d'aplomb et il en sera fait de même avec d'autres, et les taux de cotisation ont été relevés pour les principales caisses de retraite. Conformément au programme de redressement de la principale caisse de retraite de la fonction publique, les arriérés accumulés durant la décennie écoulée ont été comptabilisés et apurés au moyen de titres de créance d'un montant équivalant à quelque 2,2 % du PIB.

Les autorités remercient l'équipe des services du FMI qui a entrepris le RONC de transparence des finances publiques, mission qui s'est révélée utile pour passer en revue les pratiques du Maroc en la matière. Elles souscrivent globalement à l'évaluation des services selon laquelle le système de gestion des finances publiques marocaines bénéficie d'un niveau élevé de fiabilité et de sécurité juridique et permet une maîtrise des évolutions budgétaires. Elles prennent note des recommandations du rapport en vue de l'amélioration du système et en tiendront dûment compte à l'avenir pour la réforme budgétaire. Elles ont donné leur accord pour la publication du rapport.

Politique monétaire et réforme du secteur financier

La politique monétaire sous le régime de parité fixe a réussi à ramener le niveau de l'inflation à celui des pays industrialisés et a acquis une grande crédibilité. Si la gestion monétaire est compliquée par les flux considérables des envois des travailleurs vivant à l'étranger, des recettes du tourisme et des privatisations, Bank Al Maghrib (BAM) a réussi à limiter les effets de l'excédent de liquidités sur l'économie. Le cadre monétaire et l'organisation de BAM ont été modernisés avec le concours du Département des systèmes monétaires et financiers (MFD) du FMI dans le but d'améliorer davantage la gestion monétaire conformément aux nouveaux statuts de la banque centrale, lesquels renforcent son indépendance et fixent la stabilité des prix comme objectif principal de la politique monétaire.

La directive de BAM évoquée au paragraphe 30 du rapport des services du FMI ne met pas en place un taux prêteur minimum. Elle a été adoptée à la demande du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) pour mettre fin aux pratiques de taux débiteurs issues d'une concurrence malsaine. La directive invite les banques à fournir des informations sur les prêts accordés à des taux inférieurs à celui des bons du Trésor, pour permettre à la banque centrale de recenser les cas où les taux sont inférieurs aux coûts.

S'appuyant sur les recommandations du Programme d'évaluation du système financier (PESF), les autorités ont entrepris de renforcer la réglementation et le contrôle du secteur financier et la nouvelle loi bancaire, actuellement à l'examen au Parlement, reconnaîtra à BAM des pouvoirs réglementaires accrus. Après une augmentation provoquée par le resserrement des règles de classement, les créances en souffrance des banques commerciales se sont stabilisées et les indicateurs de solidité financière se sont améliorés. Les autorités ont également avancé à grands pas dans la restructuration des organismes financiers spécialisés (OFS). Si ces organismes ne présentent pas de risques pour la stabilité financière du fait de leurs liens limités avec le reste du secteur bancaire, les autorités estiment cependant qu'il faut mener à terme leur restructuration le plus rapidement possible afin de prévenir le risque moral et de montrer qu'elles sont déterminées à faire face aux banques en difficultés. Les autorités ont la ferme intention de faire en sorte que tous les OFS soient en pleine conformité avec la réglementation prudentielle d'ici le milieu de 2007, y compris le cas échéant au moyen d'injections de fonds propres, et selon la nouvelle loi bancaire aucune dérogation à cette échéance ne peut être accordée. Les autorités s'inquiètent du faible accès des PME au crédit et du fait que les baisses des taux directeurs ne soient pas suffisamment répercutées sur les conditions offertes à ces entreprises. Elles ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et l'évaluation des risques des PME et, en consultation avec le GPBM, elles sont en train d'étudier les modalités permettant de recenser et de diminuer les obstacles de financement auxquels ces entreprises continuent de se heurter.

Politique de change et évolution de la situation extérieure et des politiques y afférentes

Les autorités remercient les services du FMI pour le document sur les questions générales préparé à leur demande et portant sur le régime de change. Le document confirme, comme les autorités le soutiennent de longue date, que le régime de change en vigueur a bien servi l'économie marocaine et conclut qu'il n'y a pas de signe de désalignement du dirham. Il indique en outre qu'un assouplissement graduel du régime de change serait souhaitable si les autorités décidaient d'ouvrir le compte de capital aux résidents. Les autorités demeurent réceptives à l'étude d'un assouplissement du régime de change et elles prendront en considération l'analyse des services du FMI dans leurs délibérations internes.

Une position extérieure solide a permis d'enregistrer une forte accumulation de réserves qui, parallèlement à une gestion active de la dette, a permis d'améliorer considérablement les indicateurs d'endettement extérieur. Le ratio dette extérieure/PIB, qui était de 42 % en 2001, a été ramené à 26 % en 2004; pendant cette période le ratio du service de la dette a été réduit de 16 à 13 %. Les progrès dans la stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles de même que le renforcement de la position extérieure ont amené Standard & Poor's à

relever par deux fois en 2005 la cote de la dette souveraine, de BB stable à BB positif puis à BB+, la plaçant juste un cran en dessous de la catégorie investissement. Du fait de l'appétit manifesté par les investisseurs à l'égard des titres marocains, les marges sur le marché secondaire par rapport aux taux de référence se sont réduits considérablement.

Le tourisme s'est récemment renforcé comme source importante de croissance, de devises et d'emplois. En effet, depuis 2001 les recettes du tourisme et les envois de fonds des travailleurs expliquent pour l'essentiel le renforcement du solde des transactions courantes. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans le cadre du plan défini par les autorités en collaboration avec le secteur pour parvenir à 10 millions de touristes en 2010. Par ailleurs, grâce à la suppression des goulets d'étranglement fonciers et à la libéralisation du transport aérien, les investissements s'intensifient considérablement.

La suppression des contingents de l'accord multi-fibres a lourdement pesé sur les exportations du Maroc. Bien que l'effet net sur la balance des paiements ait été limité, puisque le gros des biens de production sont importés, l'effet a été plus marqué sur l'emploi, en particulier de main d'œuvre non qualifiée. Les autorités sont en train de définir une stratégie pour faire face à cette situation, en mettant à profit la proximité de l'Europe et les accords de libre-échange avec l'UE, les États-Unis et la Turquie, et en ciblant le haut de gamme du marché de l'habillement. Elles ont en outre réussi à attirer des investissements en amont de la part de grands groupes textiles. La libéralisation des échanges se poursuit au plan multilatéral et régional, y compris avec les pays arabes, et elle devrait dopper la croissance et les exportations.

Stratégie de croissance et réformes structurelles

Les autorités sont pleinement conscientes de la nécessité d'accélérer la croissance; en effet, en dépit des gains récents, elle reste insuffisante pour réduire sensiblement le chômage. Outre les stratégies relatives au tourisme et au textile, elles ont confié à McKinsey une étude globale dont le but est de dresser un bilan de l'industrie marocaine et de recenser les principaux gisements de croissance. Au vu des avantages comparatifs du Maroc, les secteurs particulièrement porteurs comprennent : la pêche, l'industrie agro-alimentaire, le bâtiment, les pièces automobiles, le matériel électronique et électrique et l'« off-shoring ». Les conclusions de l'étude sont en cours d'évaluation et devraient servir à définir une stratégie cohérente. La libéralisation réussie des secteurs des télécommunications et des transports et les efforts en cours pour renforcer la transparence et la gouvernance, réformer le système judiciaire et corriger les goulets d'étranglement de l'investissement, sont autant de mesures qui vont fortement contribuer à améliorer le climat des affaires et à augmenter le potentiel de croissance.

Les autorités souhaitent remercier les services du FMI pour le document sur les questions générales portant sur la croissance. Elles reconnaissent qu'il existe un énorme potentiel d'amélioration de la productivité et l'accélération des réformes structurelles sera importante à cet égard, comme le montrent les récentes tendances de productivité totale des facteurs dans le secteur non agricole. Le document accorde une attention pertinente aux débouchés

commerciaux qu'ouvrent les accords de libre-échange récemment conclus, et à la nécessité de suivre de près l'évolution du marché du travail.

Politiques sociales

Suite à l'annonce de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) faite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, les autorités ont redoublé d'efforts dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions sociales. Cette initiative vise à réduire les disparités sociales et géographiques, à développer les sources de revenu et d'emploi, et à aider les populations vulnérables au moyen d'un processus participatif et transparent. Elle sera financée par l'État, dans le cadre du budget à moyen terme, et par les collectivités locales, avec des contributions des donateurs. Le coût total de l'Initiative pour la période 2006-2010 est estimé à 10 milliards dirhams, soit 2 % du PIB. L'INDH complétera les programmes sociaux en cours visant à améliorer la prestation de services sociaux, notamment dans les régions rurales, à réduire le déficit important des logements sociaux et à améliorer les conditions de vie des populations. En outre, le nouveau système de soins de santé étendra la protection aux salariées en dehors de la fonction publique, à partir des cotisations salariales et patronales, et aux couches vulnérables de la population, à partir de crédits budgétaires.

Une récente mission du Département des statistiques (STA) du FMI a établi que le Maroc pourrait souscrire à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) en octobre de cette année. Les autorités ont publiquement annoncé leur intention à cet égard. Elles sont déterminées à régler les quelques questions qui demeurent en suspens afin de pouvoir respecter cette échéance.

Les autorités souhaitent exprimer leur reconnaissance aux services du FMI, pour la qualité de leurs analyses, et à la Direction et au Conseil d'administration pour leur soutien continu. Elles restent déterminées à maintenir le cap des politiques macroéconomiques prudentes et à créer les conditions propices à une croissance tirée par le secteur privé afin de pouvoir atteindre les objectifs d'amélioration des revenus et des conditions de vie et de création d'emplois. Elles attendent avec intérêt l'analyse et l'avis du Conseil.